

Eau & Rivières

de Bretagne



DOSSIER

Peut-on se baigner sans souci en Bretagne ?

6

LA SEICHE ANÉANTIE :
PAS QUE LA FAUTE
DE LA SÉCHERESSE !

19

NAISSANCE D'UNE FÊTE

4-5

NOTRE-DAME-DES-LANDES :
ET MAINTENANT ?

10

L'ORIGINE DES NOMS :
TOUTE UNE HISTOIRE À RACONTER



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

Devenez mécène et soutenez l'action d'Eau & Rivières de Bretagne !

Plus d'infos sur
www.eau-et-rivieres.asso.org
Rubrique Devenir partenaire

Contactez nous

02 96 21 38 77

ou partenariat@eau-et-rivieres.asso.fr



**BIOCOOP CALLUNE
EST ENGAGÉ POUR
LE BIEN-ÊTRE DE LA NATURE
ET DES ANIMAUX
ET CONTRE LA POLLUTION DES
RIVIÈRES, DES MERS ET DES
OCÉANS**

OFFRIR
DE NOUVEAUX HORIZONS
À L'ÉCO-IMPRESSION



cloître
IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |

Merci de
nous retourner
ce coupon,
accompagné de
votre règlement à :

**Eau & Rivières
de Bretagne
7, place du Champ
au Roy
22200 Guingamp**



Renouvellement ☐ oui ☐ non

Nom, Prénom

adresse

CP commune

téléphone

e-mail

profession ou compétence

Simple adhésion ☐ 25 € ☐ 10 € (tarif réduit*)

Adhésion/abonnement à la revue ☐ 40 € ☐ 25 € (tarif réduit)

Adhésion conjoint, enfant(s) ☐ 8 € :

Nom, Prénom

Abonnement seul ☐ tarif unique 20 €

Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :

☐ 30 € ☐ 45 € ☐ 100 € ☐ ou _____ €

Adhésion des associations ☐ 50 €

Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations par voie postale, cochez ici : ☐





PARTAGER L'EAU, RESPECTER L'EAU

La Bretagne a obtenu du gouvernement, à titre expérimental, l'animation régionale de la politique de l'eau en Bretagne. Les enjeux sont énormes au moment où les lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale pour la République) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transfèrent aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) l'essentiel des compétences sur le petit et le grand cycle de l'eau.

La question des pollutions diffuses, notamment d'origine agricole (nitrates, phosphates, pesticides) risque de se retrouver orpheline dans ce schéma. Or le rôle de ces pollutions dans la prolifération des cyanobactéries, des algues vertes et dans les coûts toujours plus importants de potabilisation de l'eau n'est plus à prouver. Les eaux de baignades, qui font l'objet du dossier de ce numéro, sont de plus en plus impactées par ces pollutions et parfois inutilisables pour les usagers malgré les nombreux investissements publics et privés effectués.

Est-il si impossible pour les collectivités et les secteurs économiques de demander le respect et le contrôle plus strict des normes, de limiter la pression des élevages industriels et les excès de fertilisation, de s'assurer de la qualité des rejets d'assainissement, en un mot de tenir compte des capacités du milieu à absorber ces pollutions ?

Car, si des eaux de qualité constituent une grande richesse patrimoniale, environnementale et économique pour un territoire, les eaux polluées sont un énorme coût pour la société !

Eau & Rivières de Bretagne alerte depuis bientôt 50 ans maintenant. Combien de temps encore pour que tous respectent cette ressource fondamentale et la biodiversité ? Combien de luttes telles que relatées dans les pages suivantes : grands projets inutiles, pollutions industrielles, utilisation des pesticides. A quand une réelle politique pollueur-payeur ? Quelle place pour les citoyens qui sont toujours les principaux financeurs, pour tous les usages de l'eau, et qui n'ont que peu de poids dans les instances ?

La mise en œuvre d'un véritable parlement breton de l'eau pourrait constituer une avancée mais il est urgent de faire un bilan réel des usages et des consommations de tous les utilisateurs, y compris l'agriculture et l'élevage en Bretagne.

Sommaire

Page 3

Éditorial

Pages 4-5

Notre-Dame-des-Landes.
Et maintenant ?

Page 6

La Seiche anéantie
sur plusieurs kilomètres,
pas la faute à la sécheresse

Page 7

Quand les mots utilisés
en disent long sur la position
de celui qui les prononce

Page 8

Pour une alimentation saine et
durable : un projet de société !

Page 9

Contes et patrimoine

Page 10

L'origine des noms,
toute une histoire à raconter !

Pages 11-18

Dossier :
Eaux de baignade :
peut-on se baigner sans souci
en Bretagne ?

Page 19

Naissance d'une fête

Page 20

Vitré Tuvalu

Page 21

Le coin des associations

Pages 22-25

Brèves

Pages 26

À lire

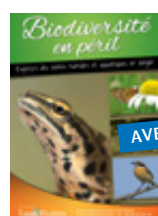
Page 27

Écho des marais

Illustrations

Nono

Michel Riou



AVEC CE NUMÉRO

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Jean-Yves PIRIOU

Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Crêch, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°183 :

Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteurs, rédacteurs, photographes, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. Cette fois-ci, la Fabrik était à Rennes, les deux prochains numéros sont déjà sur les rails, rendez-vous en 2019 !

La Fabrik : Bastien ALECI, Pauline PENNOBER, Rozenn PERROT, Jean PEUZIN, Jean-François PIQUOT, Jean-Yves PIRIOU, Mickaël RAGUENES

Rédacteurs : Bastien ALECI, Marcel BENOT, Marie-Pascale DELEUME, David DERRIEN, Béatrice DUPONT, Marie FEUVRIER, Jean HASCOET, Laurent LE BERRÉ, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Jacques LE LETTY, Vincent LEFEBVRE, Marie LESSARD, Pauline PENNOBER, Jean PEUZIN, Jean-Yves PIRIOU, Patrick RABIN, Mickaël RAGUENES, Isabelle RIHOUDAY JAFFRE, Michel RIOU

Correctrice : Brigitte PICHARD.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 5060
N° CPPAP 0915687124
ISSN 01 82-0567



Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguénès
Photothèque : Mickaël Raguénès

Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine Eau et Rivières est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 40 €.
Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional

Marie-Pascale Deleume et Jean Peuzin



Plus d'informations sur notre site :
www.eau-et-rivieres.org
Contacter le secrétariat régional
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



Notre-Dame-des-Landes. Et maintenant ?

Le 17 janvier dernier, le Premier ministre Édouard Philippe annonçait l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Revenons sur ce dossier symbolique fait de « 50 ans d'hésitations ».



© Michel Riou

LES ZONES HUMIDES DE NOTRE-DAME-DES-LANDES SONT SAUVÉES, RESTE À INVENTER UN AVENIR POUR CE TERRITOIRE À LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE.

Les bonnes nouvelles ne sont malheureusement pas si courantes sur le front de la protection de la nature. Réjouissons de cette décision au goût de victoire pour Eau & Rivières de Bretagne, aux côtés de Bretagne Vivante, de France Nature Environnement, de la LPO et de SOS Loire Vivante et des opposants au projet.

Une victoire pour les zones humides

Rappelons que, si Eau & Rivières de Bretagne s'est engagée dans le combat contre ce projet, c'est au regard de l'enjeu de protection des zones humides et du bocage dont 1 200 hectares étaient promis à la destruction. L'importance de ces zones en terme de qualité de l'eau, de régulation des débits, de réservoir de biodiversité ou de stockage de carbone n'est plus à démontrer. Le [SDAGE](#) Loire

Bretagne fixe d'ailleurs un objectif très clair de protection de ces zones et oblige à examiner les alternatives avérées avant de détruire.

C'est pour cette raison, qu'avec les autres associations, nous avons engagé plusieurs recours devant le tribunal administratif de Nantes. L'absence de description suffisante de l'état initial du site, le caractère très vague des mesures compensatoires très critiquées par l'expertise demandée par le gouvernement lui-même, la non conformité avec le SDAGE Loire Bretagne, nous semblaient devoir conduire à l'annulation des autorisations délivrées par le Préfet de Loire-Atlantique. Telle n'a pas été l'appréciation des magistrats de la cour administrative d'appel, qui ont de façon surprenante confirmé la légalité des arrêtés.

SDAGE

Schéma directeur
d'aménagement
et de gestion des eaux



Interview **Sylvie et Marcel Thébault,**

Quel avenir pour les terres de la ZAD, sauvée du béton ?

Les 1650 ha de zones humides de NDDL ne seront pas bétonnées. Après cette victoire de la société civile contre un grand projet inutile et destructeur de l'environnement, quel avenir pour les terres de la ZAD ?

Rencontre avec Sylvie et Marcel Thébault, éleveurs et paysans résistants, installés au Limimbout.



ERB : Concrètement, comment allez-vous récupérer vos terres ?

S. et M. T. : Ce que nous avons en propriété, c'est-à-dire bâtiments et maison appartiennent en fait à l'État et nous devons encaisser l'argent de l'expropriation pour pouvoir les racheter. Pour l'usage des terres, nous sommes prioritaires pour les louer, en tant qu'anciens fermiers. Mais il s'agira d'un nouveau bail, avec durée et montant à définir. C'est donc compliqué, mais nous allons les récupérer et

faisons de nouveaux projets sur cette base.

ERB : Quelle redistribution souhaitez-vous pour les 800ha de terres actuellement travaillées par les zadistes et ceux qui ont vendu à Vinci ?

S. et M. T. : Cette victoire, nous l'avons obtenue ensemble avec les occupants, et donc tous ceux qui veulent construire leur avenir ici doivent pouvoir le faire. Nous sommes convaincus que ce sera une richesse pour le territoire en termes de dynamisme

et aussi en innovations sociales. Nous partageons le projet d'une entité commune gérant les terres sauvées du béton. Le cas du Larzac montre que tout cela est possible. Nous avons défini un projet mais nous attendons de connaître les contraintes extérieures qu'il rencontrera.

ERB : Votre exploitation se situe dans un bocage exceptionnel. Quelle peut-être la contribution des paysans à la protection de leur environnement ?

S. et M. T. : Le bocage est très positif pour l'élevage ; nous le maintiendrons et l'entretiendrons, et les nouveaux voisins le développeront sur leurs terres. Il y aura plusieurs conversions en agriculture biologique et nous attendons les recommandations des Naturalistes en lutte. Nous nous attendons à ce que nos pratiques agricoles soient assez modifiées. Nous sommes convaincus que, tous ensemble, nous améliorerons le respect de la faune et de la flore.

Zone Agro-écologique Durable

Au-delà de l'abandon du projet et de l'évacuation annoncée de la ZAD, reste à inventer un avenir pour ce territoire où la biodiversité est devenue exceptionnelle grâce à 50 ans à l'abri des pratiques agricoles néfastes pour l'environnement (remembrement, drainage, pratiques intensives, pesticides et intrants). Il serait impensable que cette zone humide remarquable par son intérêt écologique soit aujourd'hui livrée à des pratiques agricoles qui hypothèquent son devenir.

Pour que la nature au centre de ce projet de territoire, l'ensemble des acteurs qui en sont parties prenantes doit être intégré aux discussions concernant son avenir. Le rapport de médiation qui a guidé la décision d'abandon du projet d'aéroport avait d'ailleurs souligné que l'exclusion de tout acteur impliqué dans le dossier conduirait à « l'échec assuré » du projet de territoire et préconisait « un programme novateur avec une gouvernance ad hoc piloté par l'État autour de la préservation de l'écosystème bocager et de l'agriculture périurbaine ».

Or, le 19 mars dernier, l'État réunissait un comité de pilotage rassemblant élus et organisations agricoles quant à l'avenir agricole de l'ex-ZAD, sans les associations de protection de la nature ! À ce stade, la gouvernance mise en place par l'État n'intègre que des élus et acteurs agricoles et fait craindre l'exclusion de l'ensemble des autres acteurs, en particulier ceux favorables à une gestion conservatoire du bocage, de ses prairies naturelles et de ses mares.

Eau & Rivières de Bretagne, avec ses partenaires du mouvement **FNE**, souhaite que la ZAD devienne désormais une Zone Agroécologique Durable et qu'y soient expérimentés et mis en place des modèles et pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Pour cela, l'État doit favoriser l'élaboration de solutions partagées, qui doit être faite avec l'ensemble des acteurs concernés quels que soient leurs points de vue passés sur le projet. Car on ne conservera pas ce bocage remarquable en excluant ceux qui le connaissent le mieux alors qu'ils sont prêts à co-construire un territoire exemplaire pour une agroécologie respectueuse de la nature !

FNE
France Nature
Environnement



La Seiche anéantie : pas que la faute de la sécheresse !

Vendredi 18 août 2017, la Seiche était détruite sur plus de 8 km à la suite d'un déversement de lactose en provenance d'une usine de la société Lactalis situé à Retiers (35).



DES POISSONS MORTS ONT ÉTÉ RETROUVÉS SUR 8 KM DE LA SEICHE !



UNE PRÉSENCE DE LENTILLES D'EAU QUI AURA PERDURÉ PLUSIEURS MOIS.

En fin d'été 2017, en pleine sécheresse, un rejet de lactose en provenance de la laiterie Lactalis anéantissait plusieurs kilomètres de la Seiche (affluent de la Vilaine). Près de 4 tonnes de poissons morts ont été ramassés pour combien d'autres qui se sont lentement décomposés, des oiseaux et mammifères aquatiques ont été retrouvés morts. Le dysfonctionnement de la station d'épuration de l'entreprise entraînant la pollution du 18 août 2017 n'a été porté à la connaissance des services compétents que 4 jours plus tard, le code de l'environnement (art R 512-69) imposant pourtant que l'exploitant d'une installation classée déclare « *dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte à la protection de l'environnement* ». Le non respect de cette obligation n'a pas permis de mettre en œuvre rapidement les mesures permettant de réduire l'impact du rejet, surtout avec la sécheresse qui fragilisait le bassin versant de la Seiche déjà très vulnérable aux pollutions. Eau & Rivières de Bretagne, la fédération départementale de pêche d'Ille-et-Vilaine et Vitré Tuvalu ont donc rapidement porté plainte.

Mais cette pollution n'est malheureusement pas la seule qui aura touché les cours d'eau d'Ille et Vilaine en cette fin 2017. En effet, le 17 septembre un rejet organique d'origine inconnue est observé sur Vitré, le 28 octobre sur Acigné ce sont des centaines de poissons en détresse respiratoire et quelques cadavres, le 18 novembre rebelote à Vitré au niveau de la Valière où des centaines de poissons morts sont retrouvés !

En tirer des enseignements

Si la sécheresse a aggravé la situation, il faut avoir le courage de regarder la réalité en face : le bassin de la Vilaine est impacté tant par la concentration de population que par l'importance des rejets industriels en amont de l'agglomération Rennaise. Car si, comme l'affirme la préfecture, il n'y a pas eu, à l'exception de la pollution de la Seiche, de dysfonctionnement de stations d'épuration pouvant expliquer les mortalités de poissons, c'est que les normes de rejet fixées dans les autorisations ne sont pas compatibles avec la vie aquatique. Le changement climatique, qui aggravera la faiblesse des débits et allongera les périodes d'étiage, ne fera que renforcer la fragilité du bassin de la Vilaine.

Les carences dans la surveillance des rivières justement dénoncées par la Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine doivent être corrigées. Ces exemples pointent du doigt l'urgence de renforcer la protection des cours d'eau du bassin de la Vilaine et du reste de la Bretagne, en actualisant les autorisations de rejet accordées aux collectivités comme aux établissements industriels.

Pauline Pennober

À l'heure où nous bouclons ce numéro, le procès verbal sur la pollution de la Seiche ne nous est pas encore parvenu mais nous avons obtenu copie des rapports d'inspections. Pour vous tenir au courant des dernières actus sur ce dossier : www.eau-et-rivieres.org



Quand les mots utilisés en disent long sur la position de celui qui les prononce

Pesticides, produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, biocides... Les termes ne manquent pas pour qualifier les produits utilisés pour la « protection » (sic) des cultures, des biens et des personnes.

Si les mots utilisés en disaient bien plus ? Si l'utilisation de tel ou tel terme laissait entrevoir le point de vue de celui qui les prononce ?

Produits phytopharmaceutiques

Ce terme apparaît dans la directive européenne 91/414/CEE de 1994. Son préfixe, d'origine grec – phyto – signifie « végétal ». Quant à l'adjectif « pharmaceutique » il signifie « *qui est fabriqué, utilisé, vendu en pharmacie* ». Utiliser ce terme banalise la dangerosité de ces produits et laisse croire qu'ils pourraient être inoffensifs pour les humains. Pas étonnant que ce terme soit celui préféré par les fabricants et vendeurs de ces produits et les tenants d'une agriculture conventionnelle. On ne tue pas, on soigne !

Dans les autres langues européennes l'ambiguïté n'existe pas, il n'y a pas de confusion entre les herbicides, insecticides ou fongicides de l'agriculture et la pharmacie destinée aux humains. En allemand pour l'agriculture le mot est « pflanzenschutz » et pour la pharmacie « apotek », en espagnol « fitosanitaria » et « farmacia » tout comme les anglais, les italiens, les polonais etc. Seul le Portugal a traduit d'une façon analogue à la nôtre.

Phytosanitaires

La loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 vise « à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national ».

Comme phytosanitaires et phytopharmaceutiques sont un peu long, on entend souvent le diminutif phyto. Oui mais phyto, c'est le végétal, ce qui pousse. Les communes « zéro phyto » sont-elles des communes sans végétaux ? Utiliser ce terme revient finalement à dire tout l'inverse de l'objectif à atteindre ! Beaucoup de communes, de bon sens, le remplacent par « zéro pesticide ».

Pesticides

Le plus largement employé. Il apparaît dans la réglementation française ou européenne. Cet emprunt français (1959) au mot anglais *pesticide* (1930) formé de *pest* qui signifie « insecte ou plante nuisible, parasite » et au suffixe *-cide* du latin *caedere*, « frapper, abattre, tuer ». Il est à noter que si le « pest » anglais a le sens de « vermine, nuisible, parasite », le mot français est mal formé puisque « peste » dans notre langue n'a jamais eu le sens de « parasite » mais uniquement celui « d'insecte ou plante nuisible ». Le



PAR PHYTOSANITAIRE, PHYTOPHARMACEUTIQUE OU PESTICIDE, ON NE TRAITE PAS CHIMIQUEMENT LES FOSSÉS !

pesticide est donc celui qui tue l'insecte, la plante ou le parasite nuisible. L'utiliser laisserait penser qu'il existe des plantes ou des insectes nuisibles. Les fervents défenseurs de l'emploi de ce terme cherchent à rappeler l'idée que ces produits tuent. Tout simplement.

Biocides

Apparu en 1966, ce mot désigne un produit destructeur de la vie. Selon l'[ANSES](#), le mot englobe 22 types de produits répartis en 4 groupes :

- les désinfectants (hygiène humaine ou animale, désinfection des surfaces, désinfection de l'eau potable...),
- les produits de protection (produits de protection du bois, des matériaux de construction...),
- les produits de lutte contre les nuisibles (rodenticides, insecticides, répulsifs...),
- les autres produits biocides (fluides utilisés pour l'embaumement, produits anti salissures).

Les biocides dont on parle tuent la vie qu'elle soit animale (y compris humaine) ou végétale. Il est vrai que le terme biocide aurait pu englober tous les autres (*bio-*, vie et *caedere*, tuer) ? Difficile, car il a une signification réglementaire.

Contentons-nous d'utiliser le terme « pesticide » apparu en 1959 qui englobe les phytosanitaires de l'agriculture et les biocides ; [poisons](#) trop souvent utilisés au niveau domestique.

Jean-Yves Bouglouan et Dominique Le Goux

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Poison

Substance qui, introduite dans l'organisme, altère ou même détruit les fonctions vitales



Pour une alimentation saine et durable : un projet de société !

Les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) ont laissé certains sur leur fin. Plusieurs événements publics sont donc organisés par les associations bretonnes pour tenter de pallier les manques et contribuer à l'élaboration de la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ».

Un débat public insatisfaisant

Eau & Rivières est membre de la « **Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire** », qui a participé aux ateliers des EGA et qui travaille sur le projet de loi. Cette plateforme n'a pas été suffisamment écoutée lors des EGA, par exemple sur le volet santé. De même, le manque de débat en région Bretagne a été patent : seule une journée de restitution a été organisée ! Et ce malgré nos demandes au Préfet, et contrairement à d'autres régions...

C'est pourquoi la société civile prend le relais en Bretagne sur ce dossier si important de l'alimentation. Pour se faire entendre, un **collectif d'associations** a organisé un Forum à Brest le 27 janvier sur le thème « *Se nourrir... à quels prix ?* ». Au programme, économistes, scientifiques, médecin, agriculteurs, ouvrière syndicaliste, associatifs, restaurateur... ont débattu sur l'histoire et l'impact du modèle agricole breton sur notre économie, notre environnement, nos liens sociaux et notre santé. Des débats de qualité ont permis de dégager des propositions.

Ces travaux se sont poursuivis le 14 avril à Lorient. D'autres événements suivront.

La future loi attendue

Les EGA doivent aboutir à une proposition législative d'ici fin juin, mais aussi à 24 plans de filière, et plusieurs **plans thématiques**. Le texte de loi proposé semble court (24 pages) et un peu fourre-tout, malgré quelques mesures intéressantes : au moins 20 % de produits bio dans la restauration collective, interdiction de rabais sur les pesticides, séparation de l'activité de conseil et de vente des pesticides, lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective publique et privée. Et c'est tout ! On est loin d'un projet de société pour une alimentation de qualité pour la santé et pour l'environnement. Et pourtant, la crise est incontestable, à tous les niveaux : environnement dégradé (eau, air, sol, biodiversité), dérèglement climatique, progression du nombre de personnes atteintes d'obésité, impact

des pollutions sur la santé, gaspillage alimentaire, fonds publics gaspillés, monde agricole en détresse, crise économique et dégradation de l'emploi agricole et agroalimentaire, perte de confiance...

Quelques préconisations (issues des travaux de Brest)

L'alimentation doit être au cœur de la transition agricole : changer nos habitudes alimentaires pour réorienter la production et réduire les effets du changement climatique (cf. le **scénario Afterres 2050**). Une agriculture et une transformation locales, plus proches des consommateurs, dans un objectif de souveraineté alimentaire ici et au Sud doivent être encouragées et développées. Mais à quel prix ? Intégrer leurs coûts environnementaux et sociaux aux prix des produits de basse qualité, et développer des produits de qualité, différenciés, protégés, respectueux de l'environnement, permettraient de réduire les coûts de la pollution, finalement portés par le citoyen consommateur. De nouvelles perspectives économiques pour les secteurs agricoles et agroalimentaires bretons, avec des incidences positives sur l'emploi !

Les politiques publiques sont évidemment cruciales, en particulier la réorientation des aides agricoles. Mais tout ne viendra pas de là : les agriculteurs doivent se réorganiser, face au marché qui les fragilise et reconquérir la confiance des consommateurs, grâce à des cahiers des charges exigeants.

On attend donc les échanges dans l'hémicycle sur les amendements portés par la plateforme citoyenne, pour une nouvelle donne alimentaire et une agriculture saine et durable !



LA PLATEFORME CITOYENNE TRAVAILLE AUJOURD'HUI SUR LES AMENDEMENTS AU TEXTE DE LOI QUI TRADUIRA LES TRAVAUX DES EGA.

Plateforme

liste des membres et propositions à lire sur <https://www.eau-et-rivieres.org/etats-generaux-alimentation>

EGA

Etats généraux de l'alimentation

Collectif d'associations brestoises

Avenir Environnement Pays d'Iroise (AEPI), Agir pour un Environnement et un Développement Durables (AE2D), Association de Protection de la Côte des Légendes (APPCL), Bretagne Vivante, Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV), Eau et Rivières de Bretagne, UFC Que Choisir

Plans thématiques

Ambition Bio, Réduction des produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, Bioéconomie, nouveau Programme national de l'alimentation, nouveau Programme national nutrition santé, Commerce équitable...

Scénario Afterres 2050

Élaboré par l'association Solagro (<http://afterres2050.solagro.org/> - voir aussi Magazine ERB N°182, p.17)

Estelle Le Guern



F

lânerie à Lestremeur



Plomelin, à la porte du Pays Bigouden, la route des châteaux, direction Combrit. En face de la chapelle Saint Roc'h une petite route mène vers l'ancien manoir de Lestremeur.

Il est à peine visible du fait de la présence d'un rideau d'arbres puis d'un haut mur. De l'autre côté du chemin un colombier sur un espace public invite le visiteur à la découverte des lieux. Plus loin on aperçoit une petite construction qui se révèle être une maison de four à pain. Celui-ci forme une protubérance contre le pignon opposé à la porte. Ces deux éléments patrimoniaux ont naturellement été restaurés. De l'autre côté du four, en contrebas, nous avons la surprise de découvrir un ensemble fontaine-lavoir très ouvragés et garni de belles pierres. Ce «monument» a pour autre voisin un bassin artificiel dont l'usage n'est pas évident au premier coup d'œil. Malgré ses dimensions très modestes ce pourrait être un ancien vivier à poissons ou anguilles. A priori il ne recevait pas l'eau de la fontaine qui transitait par le lavoir. Une autre source semblerait l'alimenter, mais elle n'est pas décelable au premier abord. Sa rive nord est en pente douce tandis que le côté opposé est formé d'un muret. En amont il est équipé d'un trop plein à son extrémité, et il peut également être vidangé semble-t-il.

Nous poursuivons le sentier de ballade le long d'un verger de pommiers. Un peuplier étrange et tourmenté, aux multiples troncs rampants, attire notre regard. Une nouvelle surprise nous attend lorsque nous l'atteignons. Un petit lavoir des plus modestes est niché au pied de l'arbre. Une fontaine bien plus discrète car très simplement appareillée l'alimente. De toute évidence une intervention régulière empêche un envahissement intempestif des lieux par la végétation, comme c'est le cas pour beaucoup de fontaines et lavoirs abandonnés dans la campagne. Depuis que ces équipements des fermes et des hameaux ont perdu leur fonction première ils ont été bien souvent livrés à une végétation luxuriante au cours du temps. Ils ont été oubliés puis peu à peu «gommés» sous l'accumulation des feuilles mortes et l'enchevêtrement des plantes aquatiques, des fougères, des ronces et du lierre.

Il semblerait que l'intérêt porté aux éléments du petit patrimoine rural soit lié au volume de pierres mis en œuvre et à leur appareillage plus au moins soigné, plus ou moins résistant aux intempéries et à l'invasion végétale. Si l'on considère le petit patrimoine lié à l'eau, soient les fontaines et les lavoirs notamment, le phénomène paraît encore plus évident. Il n'est pas rare de rencontrer une fontaine ne fournissant plus qu'un mince filet d'eau ou même plus d'eau du tout, ou un bassin de lavoir à sec, mais dotés de belles pierres très ouvragées mieux considérés et donc encore entretenus. Par contre une multitude de fontaines et lavoirs «sans grade» sont volontiers négligés, et pourtant la substance même de leur existence coule toujours généreusement. Est-ce à dire que l'eau, en ce qui concerne le petit patrimoine rural, est un élément perçu comme très secondaire par une partie du public ?

Pourtant une fontaine, un lavoir, c'est avant tout de l'eau. C'est une source qui fut repérée, choisie, captée. C'est un ruisseau dont la situation et le débit convenaient. Ce sont des points d'eau qui ont longtemps répondu aux divers besoins des habitants. Ils en étaient étroitement dépendants au quotidien et transmettaient cet héritage précieux de génération en génération.

Marcel Benot





L'origine des noms, toute une histoire à raconter !

Chaque espèce animale ou végétale possède un nom vernaculaire (en français) et un nom scientifique (en latin/grec). Mais d'où viennent ces noms parfois étranges ou amusants ? L'étymologie raconte beaucoup de choses. Profitons de l'opération régionale « Le temps des oiseaux d'eau » pour en savoir un peu plus sur quelques-uns d'entre eux.

Le Grébe huppé (*Podiceps cristatus*) : Le nom de ce bel oiseau qui fréquente la plupart des étangs de la région daterait du XVI^e siècle et serait d'origine savoyarde. Mais regardons plutôt le nom scientifique. *Podiceps* vient du latin « podex » qui signifie croupion et « pes » qui veut dire pied. Autrement dit, l'oiseau aurait les pattes vers l'arrière-train. Et c'est une réalité qui lui vaut le surnom de « pattes en cul » ! *Cristatus* signifie en latin « qui a une crête ». Là, pas de doute non plus. Le nom scientifique décrit donc ici parfaitement l'oiseau.



LES PATTES DISPOSÉES À L'ARRIÈRE PERMETTENT AUX GRÈBES D'EXCELLER EN NAGE SUBAQUATIQUE. PAR CONTRE, POUR SE DÉPLACER SUR LA TERRE FERME, C'EST UNE AUTRE HISTOIRE...

Le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) : En vieux français, « corp » (corbeau) et « marenc » (mer) donnent au XII^e siècle cormareng, un siècle plus tard cormaran, et aujourd'hui cormoran. L'oiseau a donc très vite été surnommé « corbeau de mer », en lien sans doute avec la couleur de son plumage et son habitat. *Phalacrocorax* vient du grec « phalakros » (chauve) et « corax » (corbeau). Pourquoi chauve ? Peut-être en raison de la tête blanche qu'arborent certains individus lors de la période nuptiale. Enfin, *carbo* (latin) veut dire charbon. On devine pourquoi...

Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) est l'un de nos hérons. Ce nom apparaît au XII^e siècle et provient du latin « Bos » (bœuf) et « taurus » (taureau) puis du verbe « butio » qui veut dire « crier bou » ! Tout cela pour dire que le cri de l'oiseau rappelle le meuglement d'un bovin. Buffon en parlait ainsi : « ...pourrait-on imaginer que cette voix épouvantable, fut l'accent du tendre amour ? ». Les termes « *Stellaris* » et « étoilé » nous donnent quant à eux des indications sur le plumage moucheté et strié de taches rappelant des étoiles.

Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) : Nous avons ici affaire à une onomatopée. Cet oiseau crie tout simplement son nom, comme le coucou ! *Numenius* vient de « neos » (nouveau) et « mene » (lune). Tout simplement car une nouvelle lune s'apparente à un croissant... comme la forme très

arquée du bec de l'oiseau. *Arquata* signifie d'ailleurs aussi « courbé en arc » !

Le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) est un hôte régulier des rives de nos cours d'eau. Le grec « *actitis* » signifie justement « habitant du bord de l'eau ». « Hupo » (dessous) et « leucos » (blanc) nous disent en plus que le ventre de l'oiseau est immaculé. Le terme de « chevalier » viendrait du port altier de ces limicoles (« qui aiment la vase »). Et enfin « guignette » vient du verbe « guigner » (XII^e siècle) qui veut dire « faire signe ». En effet, l'oiseau a la bougeotte et balance sans arrêt son corps lorsqu'il est posé.

Pour finir, ***Haematopus ostralegus***. De qui s'agit-il ? Voyons voir. Le grec « Aima » (sang) et « pous » (pied) nous informe que l'oiseau possède sûrement des pattes rouges. Le grec toujours nous dit que « *ostreon* » = huître et que « *lego* » = ramasser. Un oiseau aux pattes rouges qui ramasse des huîtres ? Mais c'est bien sûr, c'est l'**Huitrier pie** ! Mais pourquoi « pie » au fait ? L'oiseau est noir et blanc pardi ! Ici encore, le nom nous décrit l'animal et même son régime alimentaire.

On n'a malheureusement pas la place pour raconter l'origine des noms de toute notre faune et de toute notre flore. Mais vous voyez, c'est amusant l'étymologie. Pas de quoi en perdre son latin !

Michel Riou



Eaux de baignade : peut-on se baigner sans souci en Bretagne ?

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) est chargée de suivre en été la qualité de nos baignades en eau de mer ou en eau douce. 93% des plages sont classées en bonne qualité en Bretagne, on pourrait se satisfaire de ce résultat ! Pourtant, en creusant un peu, on peut avoir quelques inquiétudes.

Tout d'abord, dans le Finistère-nord, environ une plage sur cinq n'est pas en bon état. Ce n'est pas anodin.

Ensuite une eau classée en bonne qualité ne signifie pas automatiquement qu'elle est indemne de pollution momentanée.

Enfin les eaux de baignade n'étant suivies que l'été, des contaminations en d'autres saisons peuvent se produire. Pourquoi ne pas suivre aussi les eaux sur les sites utilisés pour les sports nautiques de toutes saisons, tels que le surf, la planche à voile, la marche dans l'eau, le canoë... ? Il y a aussi des dangers sanitaires pour ces adeptes de ces loisirs nautiques, voire plus de dangers.

Autre sujet : les citoyens se posent des questions sur les fermetures de plages : soit définitives, soit préventives, soit réglementaires. Premier cas : la fermeture définitive peut être prononcée par un maire pour ne plus avoir de suivi ni de baignade possible (c'est le cas de nombreux étangs d'eau douce contaminées par les cyanobactéries, mais aussi d'anses côtières peu fréquentées). Second cas, fréquent pour certaines communes : la fermeture préventive avant une grosse pluie, qui interdit provisoirement la baignade et évite aussi les contrôles officiels de qualité des eaux, qui peuvent être mauvais mais ne seront pas comptabilisés dans le classement de l'ARS. Donc on peut avoir des plages bien classées malgré des pollutions momentanées non comptabilisées ! Troisième cas plus grave, qui est survenu sur 2 plages de Guissény en ce début 2018, est la fermeture réglementaire par l'administration après 5 années de mauvais résultats (classement insuffisant). Cette mesure pend aussi au nez de la plage du Ris à Douarnenez qui a subi 4 mauvaises années.

Les élus locaux ont tendance à affecter la responsabilité de la pollution bactérienne des eaux de baignade aux humains via les défauts des assainissements non-collectifs, des assainissements collectifs, ou encore les rejets des campings, des caravanes ou des camping-cars... Si ceci est souvent le cas, les bactéries d'origine humaine ne sont pas les seules incriminées. La plupart des analyses des eaux contaminant les plages montrent que les animaux sont aussi largement responsables de ces contaminations : les bovins et les porcins en particulier.

Plusieurs études menées par l'IFREMER (Cargouët, 1998⁽¹⁾ ; Dupray, 1999⁽²⁾ ; Kersaudy, 2001⁽³⁾) ont montré que les animaux d'élevage contribuent aux apports de bactéries dans les eaux littorales. Un porc rejette 30 fois plus de bactéries fécales qu'un humain ; une vache, 5 fois plus qu'un humain. Les rejets directs sont très impactants (abreuvements dans ruisseaux, écoulements des sièges d'exploitation...). Mais, malgré un abattement certain des concentrations, les effluents des pâturages ou des épandages de lisier peuvent aussi provoquer des contaminations par entraînement vers la rivière puis la mer lors des fortes pluies. Il s'agit donc de ne pas négliger ces causes potentielles et de remédier à toutes les sources de contamination des eaux de baignade.



(1) Cargouët G., AESN-Ifremer, sept.1998 : Gestion des apports microbiologiques sur le littoral, risques sanitaires, moyens d'action, approche méthodologique.

(2) Dupray E. et al., 1999. Rejets agricoles et bactériologie (baie de La Fesnaye). Rapport Ifremer/Bretagne Eau Pure 2, 71 p. et annexes.

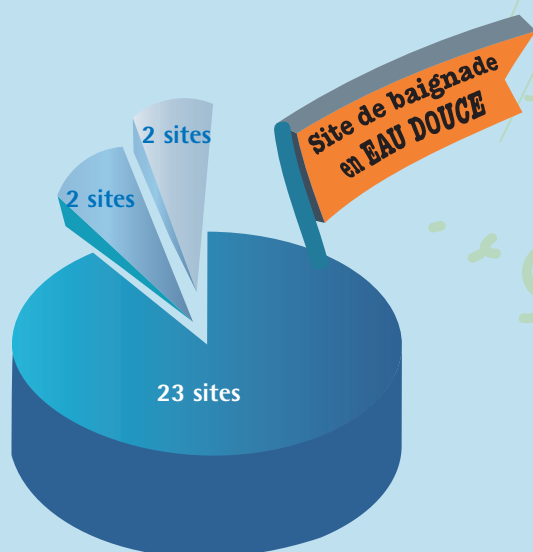
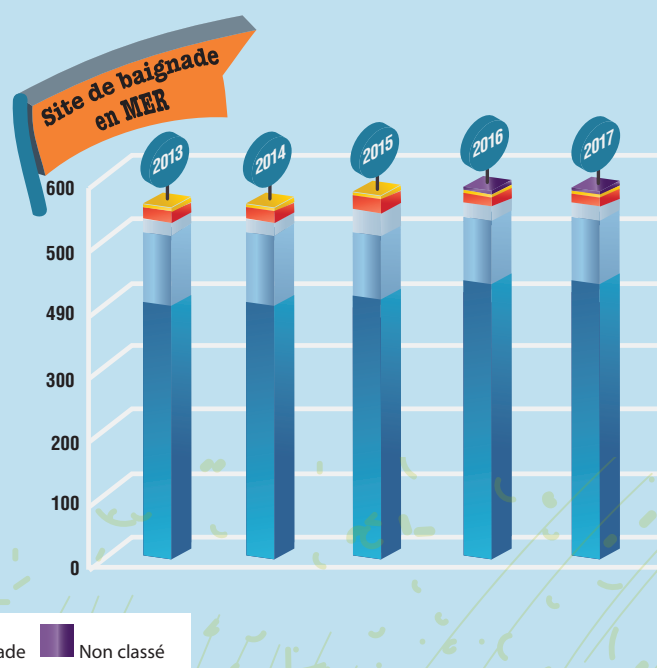
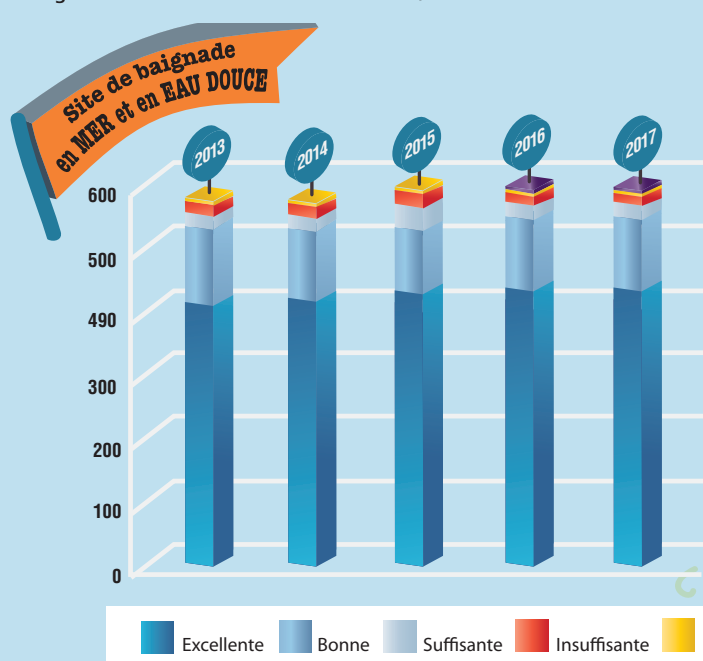
(3) Kersaudy Loïc, 2001. Etude des apports microbiologiques dans l'estuaire de l'Aber Benoit (zone des 500 mètres). Rapport de stage de DEUG UBO à l'Ifremer. 26p. et annexes.

Bilan officiel satisfaisant, sauf en Finistère-Nord

Sur 593 plages bretonnes contrôlées en 2017, 40 ne sont pas en bonne qualité, soit 6,7%.

Mais il existe une forte disparité entre les départements : 18,4 % en mauvaise ou moyenne qualité en Finistère-Nord sur 131 sites contrôlés, 5,5 % en Côtes d'Armor sur 127 sites contrôlés, 3,5 % en Morbihan sur 142 plages suivies, 2,9 % en Finistère-Sud sur 140 plages, et toutes les plages en bonne qualité en Ile-et-Vilaine.

Evolution : en 2016, il y avait 44 sites classés en mauvaise ou moyenne qualités. Il existe une stabilité globale d'une année sur l'autre, sans véritable amélioration.



Questions à **Benjamin Richard**,

spécialiste des eaux de baignade à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne



ERB : Quand et par qui sont réalisés les prélèvements et les analyses concernant les eaux de baignade ?

BR : Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est réalisé pendant la période estivale, entre le 15 juin et le 15 septembre. Un contrôle complémentaire est réalisé fin-mai début juin afin de vérifier que la qualité de l'eau est compatible avec la baignade avant l'ouverture officielle de la saison de baignade mi-juin. Les prélèvements et analyses d'eau sont réalisés par les agents des laboratoires d'analyses agréés par le ministère en charge de la santé, attributaires du marché public du contrôle sanitaire des eaux en Bretagne.

ERB : Quels sont les paramètres analysés ?

BR : Les paramètres analysés sont les deux paramètres bactériologiques réglementés : *Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux. Il s'agit de deux indicateurs de contamination fécale des eaux. Leur présence en quantité importante, au-delà des seuils sanitaires autorisés, traduit une contamination de l'eau. Pour les baignades en eau douce, un suivi additionnel des microalgues potentiellement toxiques (les cyanobactéries et leurs toxines) est réalisé.

ERB : Pouvez-vous expliquer d'une manière simple comment sont classées les zones de baignade chaque année ?

BR : Les eaux de baignade sont classées chaque année, sur la base de l'ensemble des résultats d'analyse obtenus pour les deux indicateurs fécaux, lors de la saison de baignade écoulée et des trois années précédentes. Il s'agit donc d'un classement glissant sur quatre années, établi de manière statistique. Quatre classes de qualité peuvent être attribuées : excellent, bon, suffisant, insuffisant. Le classement de l'eau de baignade est celui du paramètre le plus déclassant. L'objectif de qualité minimum fixé par la réglementation européenne est la qualité suffisante. Les paramètres liés au suivi des microalgues en eau douce n'interviennent pas dans le classement sanitaire.

ERB : Dans quels cas des mauvais résultats d'analyse peuvent-ils ne pas être pris en compte pour le classement ?

BR : Si des échantillons d'eau du contrôle sanitaire sont prélevés à une période où la collectivité a interdit préventivement la baignade, ils peuvent effectivement ne pas être pris en compte dans le calcul du classement sanitaire. Cette valorisation des collectivités qui assurent une gestion active des eaux de baignade est l'une des évolutions apportées par la directive 2006/7/CE. Cependant, le nombre d'échantillons qui peuvent être écartés de la sorte est contingenté

par la réglementation (15 % au maximum du total d'échantillons prélevés pendant quatre années).

ERB : Pourquoi les maires peuvent-ils fermer préventivement leurs plages ?

BR : Le maire a la responsabilité de garantir la salubrité publique sur son territoire communal. En vertu de ses pouvoirs de police sanitaire, il peut ainsi décider d'interdire temporairement la baignade s'il a connaissance d'une situation pouvant occasionner une dégradation de la qualité de l'eau et donc un risque pour la population. Les études de profil de baignade qui ont été élaborées pour l'ensemble des sites contrôlés sont des outils qui ont permis aux collectivités de mieux connaître les sources et facteurs de risque sur le bassin versant de chaque baignade.

ERB : Pourquoi n'y a-t-il pas d'analyses d'eau en dehors de l'été pour protéger les autres activités nautiques et sportives ?

BR : A ce jour, il n'existe pas cadre réglementaire spécifique à ces usages ; le contrôle de la qualité de l'eau ne s'établit donc qu'en application des dispositions liées à la réglementation sanitaire des eaux de baignade. Certaines collectivités organisent une autosurveillance de la qualité de l'eau, quelques semaines en amont et en aval de la période du contrôle sanitaire.

Plages classées insuffisantes en 2017 (= mauvaise qualité)

Finistère-Nord 6 : Landunvez (Château), Ploudalmézeau (Tréompan), Guisseny (Barrachou), Guisseny (Croix), Plougoulm (Guillec), Santec (Théven).
Finistère-Sud 1 : Douarnenez (Ris milieu).
Morbihan 2 : Ambon (Betahon), Ambon (Cromenach).
Côtes d'Armor 2 : Pleubian (Pors Rand), Ploulec'h (Baie de la Vierge).
Ille et Vilaine 0.

Plages classées suffisantes en 2017 (= qualité moyenne)

Finistère-Nord 18 : Le Relecq Kerhuon (Moulin Blanc), Ploumoguier (Ilien), Ploumoguier (Porsmoguier-Kerhornou), Porspoder (Bourg), Landunvez (Gwisselier), Landunvez (Penfoul), Landunvez (Trémazan), Landunvez (Verlen), Ploudalmézeau (Kerdeniel), Ploudalmézeau (Pors ar Vilin Vras), Plouguerneau (Bassinig), Plounéour (Lividic), Plouvorn (Lanorgant), Cléder (Kerfissien), Plougoulm (Toul an Ouch), Santec (Pouldu Le Prat), Roscoff (Traon Erch), Locquirec (Moulin de la Rive).
Finistère-Sud 3 : Concarneau (Cornouaille), Concarneau (Sables Blancs), Plogoff (Baie des Trépassés).
Morbihan 3 : Ambon (Tréhervé), Groix (Locmaria), Taupont (Lac au Duc).
Côtes d'Armor 5 : Binic (Blanche), Erquy (Du Centre), Plouha (Le Palus), Saint Cast Le Guildo (Les Quatre-Vaux), Saint Jacut de la Mer (La Banche).
Ille et Vilaine 0.



**non classées
en bonne qualité
en 2017**



Le cas de la plage de Penfoul à Landunvez ou l'art de l'illusionnisme

L'été 2017 a été marqué par une triste routine le long des côtes du pays d'Iroise. Les plages sont fermées administrativement mais elles sont tout de même remplies de monde. L'eau de mer est impropre à la baignade mais les enfants pataugent dans les ruisseaux, les baigneurs sont à l'eau et les surfeurs s'adonnent à leur passion comme si de rien n'était.

Sont-ils tous devenus inconscients ? Les fermetures administratives sont-elles une simple formalité qui ne sert à rien ? Sont-ils mal informés ?



LA PLAGE DE PENFOUL LE 6 AOÛT 2017 (LA PLAGE ÉTAIT INTERDITE À LA BAIGNADE).

Prenons l'exemple particulier de la plage de Penfoul à Landunvez. Cette magnifique plage abritée est à l'embouchure d'un ruisseau, le Foul. C'est une sorte de petit aber couvert d'un sable blanc et très fin, qui ravit les familles du secteur et beaucoup de touristes de passage. De très jolies vagues permettent aux surfeurs débutants comme chevronnés de s'adonner à leur sport favori. On y trouve une école de surf de renom qui permet toute l'année aux novices d'apprendre la glisse. Mais comment l'eau de cette plage, qui est fermée si souvent, peut-elle être qualifiée de « bonne qualité » ?

Les fermetures préventives, c'est quoi ?

C'est la carte maîtresse d'un Maire pour garder une eau classée dans la catégorie « bonne qualité ». Dès qu'il pleut de façon conséquente, les bactéries peuvent se déverser par ruissellement de l'ensemble du bassin versant. Il y a certes un risque sanitaire potentiel pour le baigneur. Il y a aussi le risque que l'ARS vienne effectuer un prélèvement et à coup sûr le résultat sera mauvais.

Pour éviter cela, le Maire peut publier un arrêté de fermeture préventive. Il interdit la baignade sur sa plage et il obtient une chose très intéressante : toute analyse réalisée durant la fermeture préventive ne sera pas retenue dans le

bilan annuel (dans la limite des 15 % du total).

Le Maire n'a qu'une seule obligation, celle d'afficher l'information à l'entrée de la plage. C'est fait à Landunvez puisque les arrêtés municipaux sont affichés, bruts, sans pictogramme. Il faut imaginer, par exemple, un touriste étranger qui s'arrête pour lire cette prose écrite dans le plus pur style administratif...

Lors d'une opération de communication réalisée par les associations locales le 6 août 2017, le constat était affligeant : quasiment personne sur la plage n'avait vu l'information.

Ainsi, s'il dégage ses arrêtés de fermeture au bon moment, le Maire ne risque rien quant au classement de sa plage. Encore faut-il que ce stratagème ne se voit pas trop. Mais à Penfoul, on a vraiment eu l'impression que la plage était fermée trop régulièrement. Comment une plage polluée à 2 reprises par des bactéries fécales et régulièrement fermée administrativement peut-elle être classée « bonne qualité » en 2016 ?

La réponse faite par l'ARS au courrier de l'APPCL en dit long. Les Maires disposent de tout un arsenal de méthodes pour masquer l'état réel des eaux de leurs plages. Comme tout ceci est légal, les associations locales se sont lancées dans le recensement de ces fermetures préventives.

ARS

Agence régionale de santé

APPCL

Association pour la
Protection et la Promotion de
la Côte des Légendes

Le vrai bilan du site de Penfoul

Ne serait-il pas temps de revenir sur terre (ou plutôt dans l'eau) et de réaliser le vrai bilan de la saison estivale sur la plage de Penfoul ?

Sur le document ci-contre, les jours non coloriés ne sont pas les jours où il n'y a pas de pollution, ce sont les jours où aucune analyse n'a été réalisée. Quand on compare ce document avec le bilan de la saison 2016 du site de l'ARS, on comprend mieux l'étonnement des locaux. Le classement « Bonne qualité » ne reflète en rien la réalité de terrain.

Récapitulons

La méthode de calcul de l'état sanitaire d'une plage est opaque et facilement contournable. Un Maire qui souhaite cacher une situation sanitaire préoccupante, malgré des risques sanitaires avérés, peut aisément le faire grâce aux fermetures préventives. Le vrai bilan réalisé par les associations locales montre l'état réel des eaux. Ne serait-il pas temps de changer les critères d'attribution des bons et des mauvais points ?

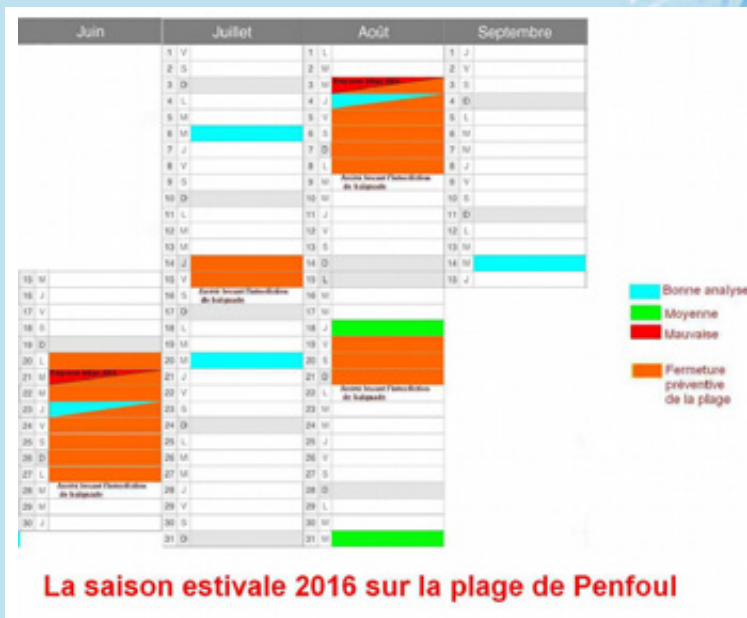
Et que fait le Maire pour améliorer cette situation ?

Cette pollution est-elle d'origine humaine ? Bovine ? Porcine ? Attention, on entre dans des sujets tabous à Landunvez comme dans bien d'autres communes bretonnes. Ne serait-ce pas à Landunvez que le Préfet a autorisé en 2015 l'extension de l'usine à cochons locale à augmenter son cheptel (13 750 porcs sur place. Une production de 26 600 porcs par an avec une production de 60 tonnes de lisier par jour !)

Mais nous ne ferons pas directement le parallèle, ce serait un raccourci trop simpliste. Nous avons voulu savoir nous-mêmes quelles étaient les origines de la pollution bactérienne. Cela peut désormais se faire au laboratoire par analyses de marqueurs dans l'ADN des bactéries. ERB, APPCL, AEPI et AE2D ont donc cofinancé une analyse d'eau de la rivière de Penfoul lors d'une forte pluie (361 €).

Les résultats obtenus prouvent que le jour de l'analyse il y avait 3 origines de pollutions avérées.

- **Humaine** : ce n'est pas une surprise puisque c'est la seule cause de pollution admise par tous les élus que nous rencontrons sur le sujet.
- **Bovine** : Il faudrait donc faire une opération de communication vers les éleveurs qui laissent paître leurs troupeaux trop près du ruisseau. Cela ne devrait pas être trop compliqué à régler.
- **Porcine** : Pourtant, on ne voit pas beaucoup de cochons en liberté dans le secteur... On peut donc dire que les déversements massifs de lisier sur les champs polluent ! (ce n'est pas une surprise mais on peut enfin le dire !)



DOCUMENT RÉALISÉ À PARTIR DES BILANS ARS ET DU RECENSEMENT DES FERMETURES PRÉVENTIVES.

L'objectif de la démarche est d'inciter les élus à se bouger sur le sujet. S'ils veulent savoir, ils le peuvent. Il faut simplement organiser une campagne d'analyses sur le modèle de celle financée par nos 4 associations. Les restaurateurs, hôteliers, loueurs, commerçants et les autres professionnels qui vivent du tourisme peuvent-ils supporter que les plages du secteur soient fermées à l'année ? Puisque c'est cela, à terme qui risque d'arriver. L'image de marque de notre belle région est en jeu.

Plus grave encore, l'aspect sanitaire. Est-ce bien raisonnable de passer volontairement sous silence ces pollutions bactériennes ?

AEPI

Avenir et environnement en pays d'Iroise

AE2D

Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Qu'en est-il de la saison 2017 ? c'est encore pire

La plage de Penfoul est dégradée dans le classement passant de bonne qualité en 2016 à qualité suffisante en 2017 (c'est un minimum !). Entre le 15 juillet et le 15 août, lorsque l'activité touristique bat son plein, la plage a été fermée 13 jours sur 31 ! soit 42 % du temps... Et heureusement que les analyses ne sont réalisées qu'en saison estivale, quand il ne pleut pas trop souvent !

Le cas inquiétant de la plage du Ris à Douarnenez

Classée 4 fois de rang en qualité insuffisante (2014, 2015, 2016 et 2017), il suffira d'un autre mauvais classement en 2018 pour que cette plage subisse la même fermeture réglementaire que celles de Guissény.

Les élus locaux ont tendance à affecter la responsabilité de la pollution bactérienne des eaux de baignade aux humains via les défauts des assainissements non-collectifs, des assainissements collectifs, ou encore les rejets des campings, des caravanes ou des camping-cars...

S'il est vrai que les humains, les animaux domestiques et les oiseaux génèrent des bactéries, les quantités incriminées ne sont pas suffisantes pour expliquer un dépassement de la norme sur une plage (plus de 1000/ml dans l'eau de mer).

La plupart des analyses des eaux contaminant les plages montrent que les animaux sont largement responsables de ces contaminations : les bovins et les porcins en particulier.

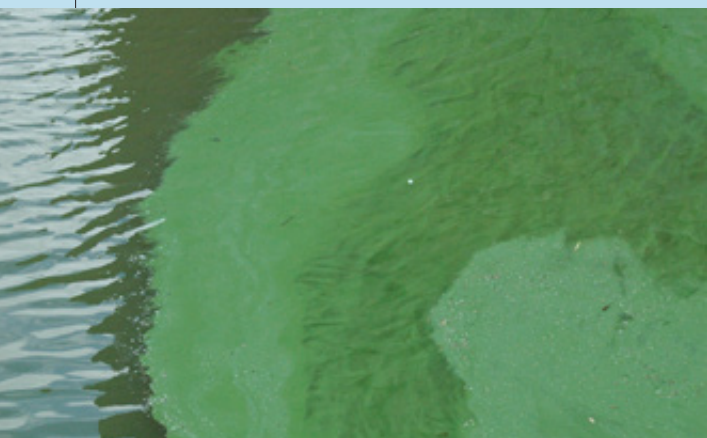
En 2017 une étude du laboratoire LABOCEA a été rendue publique et il est facile de la trouver sur le site de la ville de Douarnenez (téléchargement-environnement) : <http://www.mairie-douarnenez.fr/5801-revision-de-profil-des-eaux-de-baignade-de-la-plage-du-ris-mai-2017.html>. Cette étude du laboratoire LABOCEA pour la plage du Ris à Douarnenez est formelle : les exutoires d'eaux usées « ne contribuent que de façon marginale aux apports de bactéries dans la zone de baignade. »

Il faut remédier à toutes les sources de pollutions mais si l'on veut que les eaux de baignades bretonnes atteignent partout en Bretagne une qualité excellente, il faudra mettre un terme aux pollutions d'origine bovine, porcine et avicole. C'est possible, sans remettre en cause la bonne santé économique d'une agriculture bretonne tournée vers moins de quantité et plus de qualité. Car ne l'oublions pas : ce n'est pas l'existence des bactéries mais leur trop grande quantité dans 1ml d'eau qui est ici incriminée.



La baignade en eau douce

Si de nombreux polluants se retrouvent dans les cours et plans d'eau bretons la principale source des pollutions lié à la baignade est à rechercher du côté d'un type de micro-organismes dénommé cyanobactéries ou algues bleues...



© Michel Riou

CETTE «JOLIE» COULEUR BLEUE VERTE QU'ON RETROUVE DE PLUS EN PLUS SOUVENT SUR LES ÉTANGS BRETONS.

Cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries photosynthétiques très anciennes (leur apparition remonte à 3 milliards d'années) ayant colonisé de nombreux milieux (eaux salées, saumâtres ou douces ainsi que les milieux terrestres). La taille d'une cellule se situe autour du millimètre et elle peut être de couleur bleu-vert. Si elles sont de taille réduite elles vivent néanmoins en colonies, où, en grande concentration elles entraînent un risque pour la santé. Elles contaminent le plus souvent des eaux calmes et riches en nutriments (lacs, étangs, rivières...).

Plusieurs facteurs favorisent cette prolifération dont tout particulièrement l'eutrophisation. Le principal facteur limitant de leur croissance est le phosphore, qui provient alors majoritairement de l'agriculture en Bretagne.

Leur toxicité :

La consommation d'eau infectée par des cyanobactéries peut être très dangereuses : diarrhées, cancer du foie, pneumonies, etc...

Pour la pratique d'activité nautique ou de baignade

Lors de baignades ou d'activités nautiques, les cyanobactéries sont en contact avec la peau. Elles peuvent ainsi provoquer des conjonctivites, des irritations de la gorge et des oreilles, des maux de tête, des diarrhées, de la fatigue et des vertiges.

Pour la consommation d'aliments

Les microcystines peuvent se retrouver dans le zooplancton, puis, par effet d'accumulation, dans le poisson, ce qui peut aussi amener à l'interdiction de la consommation du résultat de la pêche.

Quelle réglementation ?

Aujourd'hui pour qu'un site soit officiellement autorisé à la baignade celui-ci doit être suivi par les services déconcentrés du ministère chargé de la santé : l'ARS. Ces valeurs de suivi ont été suggérées par l'OMS en 1999 pour les eaux récréatives :

OMS

Organisation mondiale de la santé

Niveau	Valeur guide	Risques sanitaires	Actions
Niveau 1 : Seuil à faible risque sanitaire	20 000 cell/mL ou 10 µg/L de Chlorophylle-a	- Risques à court terme faibles : irritations cutanées, oculaires, nasales, gastro-entérite - Risques à long terme : improbables	- Pas de restriction d'usage de l'eau - Information du public - Information des autorités
Niveau 2 : Seuil à risque sanitaire modéré	100 000 cell/mL ou 50 µg/L de Chlorophylle-a	- Risques à court terme élevés : irritations cutanées, oculaires, nasales, gastro-entérite - Risques modérés à long termes dus à l'ingestion accidentelle de cyanotoxines	- Contrôle quotidien de la présence d'écume - Limitation de la baignade et des activités nautiques - Information du public - Information des autorités
Niveau 3 : Seuil à haut risque sanitaire	Présence d'écume	- Risques d'empoisonnement sévères - Risques à long termes dus à l'ingestion accidentelle de cyanotoxines - Risques à court terme élevés : irritations cutanées, oculaires, nasales, gastro-entérite	- Contrôle quotidien de la présence d'écume - Interdiction de la baignade et des activités nautiques - Etablissement d'un suivi sanitaire - Information du public - Information des autorités

L'ARS recherche dans les eaux de consommation la mycrocystine LR avec une norme fixée à 1µg/L maximum.

Ces normes ont entraîné une interdiction quasi généralisée de la baignade en eau douce en Bretagne. Seuls certains sites (plans d'eau) sont encore officiellement autorisés. De plus, les rares sites encore ouverts à la baignade peuvent « disparaître » dans le temps si les pollutions sont récurrentes.



Focus sur les étangs locaux :

Toutes les métropoles non littorales n'ont pas la chance d'avoir à proximité du centre-ville un étang où les citoyens peuvent venir s'y baigner. Quelle chance pour les rennais ! Mais, depuis plusieurs années, la problématique des cyanobactéries vient perturber cette douceur estivale. En effet, année après année, les étangs d'Apigné se retrouvent interdits de baignade pendant plusieurs semaines. Par exemple en 2017 l'étang n'aura été ouvert à la baignade que 3 semaines seulement !

Pour remédier à ces proliférations les collectivités (dont Rennes) ne lésinent pas sur les moyens curatifs : pêche au filet pour diminuer le nombre de poissons, épandage de sulfate de cuivre, d'aluminium ou carbonate de calcium.

Ces différentes actions visent soit la destruction des algues soit du phosphore. Certaines de ces actions sont renouvelées régulièrement depuis des années.

Cette année, la nouvelle tentative de la ville consiste à la mise en place d'aérateurs sur l'étang. Une partie du plan d'eau va être isolé par une cloison et des hélices seront installées pour limiter la prolifération des cyanos.

Cette lutte curative permet peut-être l'amélioration temporaire de la situation, mais à quel coût ?

Il serait grand temps de s'attaquer au problème à la source, en réduisant les apports de phosphore dans les cours d'eau : changement des pratiques agricoles, limitation des rejets en provenance des stations d'épurations individuelles et collectives !

Des loisirs aquatiques impactés toute l'année

DES SURFEURS EXPOSÉS :

Le docteur Jean-Michel Jedraszak, lors du forum « Se nourrir...à quels prix ? » du 27 janvier 2018 à Brest (Forum dont ERB était coorganisatrice), est intervenu ainsi sur le sujet : « [...] il ne faut pas vous étonner si dans une région comme la Bretagne, où il y a beaucoup d'élevages, que l'on retrouve des *Escherichia coli* multirésistants dans les eaux ; et c'est vrai que les surfeurs de la Côte des Légendes, à côté de chez vous, ont des risques de se retrouver avec des bactéries multirésistantes dans l'eau. »

Une étude de l'Université d'Exeter publiée cet hiver et relayée dans toute la presse nationale et régionale conclut ainsi : « Les surfeurs et bodyboarders ont 3 fois plus de risques de présenter un microbiote colonisé par des *Escherischia-Coli* résistantes que le reste de la population ».

https://www.exeter.ac.uk/news/research/title_631842_en.html

Les risques sanitaires liés aux pollutions bactériennes des eaux en toutes saisons ne sont donc pas négligeables. Il appartient aux Maires de tout faire pour préserver la santé de leur population.

Vis ma vie de waterman

Je suis né en 1974 dans le far west breton. Tous les étés, nous profitons des plages de sable fin du pays d'Iroise. Le paradis des enfants et des parents ! Un terrain de jeu exceptionnel où j'apprends à marcher, ce ruisseau qui se jette sur la plage est super chouette. 10 cm d'une eau tiède où j'adore patauger avec tous mes petits copains... Génial pour les parents qui peuvent y laisser sans crainte leurs tout petits.

1984. J'ai 10 ans et toujours autant de plaisir à venir profiter de ma plage préférée. Maintenant, je sais nager. Avec mes copains, on passe notre temps dans les mares que crée le ruisseau. Elles ont tout de même une drôle de couleur ces mares.

1990. Je suis un surfeur ! Des sessions de 8 heures par jour, le spot est magnifique mais je m'inquiète pour ma santé, l'eau de mer tire de plus en plus sur le marron (surtout après une pluie).

1993. Je suis un « waterman », le surf c'est 12 mois sur 12, plusieurs heures par semaine. J'ai mis les pieds dans le milieu associatif. Je ne suis pas le seul à m'inquiéter de la couleur de l'eau.

2018. J'ai 43 ans, toujours dans l'eau... mais beaucoup moins car je suis papa. Maintenant je m'interroge vraiment. Qu'ai-je bien pu bien avaler durant ces 40 années ? Et mes enfants, est-ce bien sérieux de les amener à la plage ? Surtout que la ferme, au-dessus, s'est transformée en usine et pas moins de 13 750 cochons y sont entassés !



© Jean-Yves Priou

Pour une baignade sans crainte

Ce dossier indique que, malgré des résultats officiels gratifiants, les eaux de baignade bretonnes, ou potentiellement de baignade, ne sont peut-être pas en si bon état que cela. En effet, elles peuvent posséder des contaminations qui ne sont ni analysées ni répertoriées. Pour satisfaire les loisirs de la population et les potentialités touristiques de notre région, que nous soutenons, il faudra remédier à certains aspects.

Eau et Rivières de Bretagne recommande que :

- lors des fermetures préventives des plages, l'ARS maintienne le contrôle des eaux et comptabilise tous les résultats d'analyses dans le bilan annuel ;
- les autorités françaises influencent pour une simplification et une clarification de la directive européenne 2006/7/CE qui est confuse et permet de biaiser ;
- les virus pathogènes, qui ont un temps de survie beaucoup plus élevé dans le milieu, entrent dans les paramètres à analyser dans les eaux de baignade pour avoir une meilleure vision des risques sanitaires réels ;
- des analyses d'eau soient réalisées en toutes saisons sur les principaux sites de sports nautiques (baignade, surf, planche à voile, marche aquatique, canoë,...) ;
- des analyses spécifiques de bactéries résistantes soient effectués dans les eaux de baignade les plus contaminées ;
- les collectivités locales recherchent sans exclusive toutes les origines des contaminations sur l'ensemble du bassin versant incriminé, et ensuite prennent toutes les mesures pour y remédier, notamment dans le domaine de l'élevage ;
- des analyses de flux de bactéries soient réalisées au sortir de toutes les stations d'épuration du bassin versant ;
- l'abreuvement des animaux dans les cours d'eau soit proscrit ;
- les cours d'eau soient protégés des écoulements d'effluents animaux (après épandages ou pâtures) ;
- les municipalités fassent en sorte de garder en activité tous leurs sites de baignade, voire de les réouvrir en prenant toutes mesures pour réduire les apports polluants (en particulier le phosphore pour les étangs d'eau douce, les bactéries et virus en eau de mer); en effet ces sites sont garants de loisirs gratuits pour la population ;
- les informations et indications de l'état des eaux de baignade soient plus visibles sur les sites ;
- les données d'analyses et les PV de fermetures de plages soient accessibles à tous les citoyens en mairie ;
- les municipalités fassent mieux respecter effectivement les fermetures auprès des baigneurs potentiels ;
- les administrations départementales contrôlent mieux la conformité des sièges d'exploitation (pas d'écoulement d'effluents) et interdisent toute extension d'élevage sur le bassin versant d'un site de baignade qui n'est pas classé en bonne qualité ou qui a subi plusieurs fermetures dues à des contaminations.

Dossier préparé par
Jean-Yves Priou,
Laurent Le Berre,
Jean Hascoët,
Bastien Aleci, Pauline
Pennober (avec l'aide de
Luc Briant)



Naissance d'une fête

Le 13 mai prochain, notre association organisera la 15^e édition de la fête du jardinage et de l'agriculture. A l'occasion de ce 15^e anniversaire nous avons souhaité revenir sur l'histoire de cet événement populaire qui est le fruit d'une volonté de quelques adhérents précurseurs.



Du développement durable au pied dans la terre

En 2003, l'association crée une commission « développement durable » composée de salariés et de bénévoles afin d'améliorer la cohérence environnementale du Centre Régional d'Initiation à la Rivière. Rapidement, cette commission propose un plan d'actions dont les initiatives débouchent sur le recrutement de deux chargés de missions, dont l'un travaille sur l'alimentation des personnes accueillies au CRIR et l'autre sur l'ensemble des autres dimensions (énergie, déchets, économies d'eau...). Une rencontre avec les élus locaux fera avancer, avec plus ou moins de réussites, les pratiques du CRIR. En parallèle l'idée d'une fête du développement durable fait son chemin... mais personne n'est convaincu de l'intérêt d'un événement autour d'un concept aussi flou et aussi « techno ».

Une fête populaire

Les membres veulent organiser un événement festif permettant d'aborder l'amélioration des pratiques de manière concrète et, la commission étant alors composée de quelques jardiniers, l'idée germe d'organiser une fête du jardinage au naturel. Le jardin apparaît comme un élément transversal permettant à la fois de s'intéresser à l'eau, à la biodiversité, à l'alimentation, aux déchets... et par conséquent, une bonne entrée pour penser nos pratiques et leurs interrelations.

La vocation pédagogique de la fête émerge toute de suite et le groupe de travail crée une exposition permanente et des carrés de démonstration permettant d'illustrer les principes du jardinage sans chimie. Les chevilles ouvrières souhaitent également une fête de l'échange, entre les jardiniers d'expérience et les novices, ceux qui

veulent se lancer dans le jardinage ou encore changer de pratiques. Il ne suffit pas de décréter les choses pour qu'elles s'accomplissent, des passeurs sont nécessaires pour apporter à la fois de la crédibilité et des savoir-faire. La première fête a lieu en mai 2004 autour d'une bourse d'échange de plants, d'expositions, de conférences et la mise en valeur de producteurs locaux. Dès la première année, la fréquentation dépasse nos espérances avec près de 1500 visiteurs pour atteindre aujourd'hui les 3500 visiteurs.

La fête du jardinage et de l'agriculture

L'équipe d'organisation n'aura de cesse de faire progresser l'événement en invitant d'autres associations, en proposant des ateliers, des démonstrations, des spectacles, en généralisant l'invitation aux producteurs locaux pour à la fois les valoriser et provoquer la rencontre avec le public.

D'une rencontre entre des adhérents et des agriculteurs naîtra l'idée d'un élargissement de la fête à la dimension agricole car nombre de sujets sont communs et qu'un événement d'ampleur manque à l'agriculture paysanne en Bretagne. Pour concrétiser les choses, une délégation se rend au salon Lurrama au Pays Basque et en revient enthousiaste. Ce salon qui attire des milliers de personnes chaque année a pour objet de « promouvoir l'agriculture paysanne et durable, respectueuse des hommes et de la nature ». Cette bannière qui pourrait rassembler agriculteurs et environnementalistes ne parvient malheureusement pas à se concrétiser en Bretagne.

Un futur à écrire

L'aventure continue avec la 15^e édition de la fête du jardinage et de l'agriculture qui se déroulera le 13 mai prochain à Belle-Isle-en-Terre. A l'avenir, cet événement pourrait prendre encore une autre dimension. Pour cela, au moins trois conditions seront nécessaires : un engagement plus fort des adhérents, la mobilisation d'un budget à la hauteur de l'événement et la concrétisation de projets communs avec les forces soucieuses d'un développement respectueux.

Vincent Lefebvre



Vitré Tuvalu

Notre association est assez jeune, nous n'avons que 11 ans. On nous interroge souvent sur la signification de notre nom : Tuvalu. Il s'agit d'un État insulaire du Pacifique qui risque de disparaître avec l'élévation du niveau de la mer, un symbole : ce que nous faisons ici peut avoir un impact à l'autre bout du monde.



CRÉATION DE MARES ET SUIVI DES AMPHIBIENS FONT PARTIE DES ACTIONS CONCRÈTES QUE MÈNE VITRÉ TUVALU EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ.

Avant cela, il n'y avait aucune association environnementale à Vitré, ce qui est assez révélateur de la faible prise de conscience des enjeux environnementaux du territoire. Pourtant, comme ailleurs, les atteintes sont régulières : destruction des zones humides, du bocage, etc. Mais sans que ça ne semble déranger grand monde, et surtout pas les élus. Intervenant sur le territoire de Vitré Communauté, l'essentiel de nos 50 adhérents habitent Vitré.



sont aujourd'hui touchés par les cyanobactéries et nous tirons chaque été la sonnette d'alarme sans que rien ne bouge. C'est la maladie honteuse du territoire. Qui ne veut pas regarder en face les impacts d'une agriculture qui pollue les sols et l'eau.

Une des difficultés pour nos associations est à la fois de connaître le terrain, pour être crédible, et de savoir éplucher les dossiers, lors d'enquêtes publiques par exemple. Mais participer à ces enquêtes publiques est-il vraiment efficace ? Nous en doutons de plus en plus. On en arrive à se demander si aller en justice ne serait pas plus efficace. Mais ce sont encore d'autres compétences ! Le cas de la pollution de la Seiche par Lactalis nous a conduit, pour la première fois, à porter plainte, en lien étroit avec Eau & Rivières de Bretagne.

Agir pour la biodiversité

Par ailleurs, nous menons des actions d'inventaires sur les amphibiens, dans le cadre d'un Atlas de la Biodiversité à Vitré. Trouver des espèces rares sur sa commune, comme le Triton de Blasius, est particulièrement gratifiant et motivant. La bonne écoute que nous avons auprès des services de la ville de Vitré nous a permis d'engager un inventaire des amphibiens sur les bassins d'orages, avec des résultats positifs, à notre grande surprise.

Ceci nous a conduit à proposer à la ville de Vitré de créer des mares dans certains bassins d'orages. Nous avons pu réaliser un premier chantier avec l'appui des éco-volontaires de Rennes. Il a été couronné de succès puisque la mare héberge déjà des têtards d'alyte accoucheur. D'ailleurs un nouveau chantier est prévu en 2018, toujours avec les éco-volontaires !

De la réaction à l'action

L'association s'est créée en réaction au projet de ligne Très Haute Tension Normandie-Maine. Nous gardons en mémoire ce projet imposé par l'État, qui a conduit à poser un pylône de très haute tension en plein sur un drain de captage, et donc d'abandonner ce dernier. Quel gâchis ! Mais nous ne voulions pas créer qu'une association d'opposants, nous voulions proposer et agir : animations grand public, participation à des instances, inventaires naturalistes, lobbying, etc. Que ce soit sur l'énergie, la mobilité, la biodiversité, et bien sûr l'eau.

Un des châteaux d'eau d'Ille-et-Vilaine - même si aucune goûte d'eau potable n'a jamais été produite à l'étang de la Cantache - et presque tous nos étangs

Jacques Le Letty - Président

Vitré Tuvalu
Centre social,
27 rue Notre Dame
35500 Vitré
<http://vitre.tuvalu.free.fr>
Facebook : TuvaluVitre /
Twitter : VitreTuvalu



Asso 22 – Bevan tost d'ar mene bre

L'association de défense de l'environnement s'est constituée en août 1991 pour tenter de contrer le projet de construction d'une usine d'incinération d'ordures ménagères sur une zone humide. Elle a pour principal objet « La réflexion sur le traitement des déchets ».

Nous avons mis en place un lieu de compostage « Colibri » au bourg de Pluzunet, en libre dépôt et l'adjointe au maire assure une permanence le samedi.

Deux membres de « BEVAN » intègrent le Comité de Suivi de Sites (CSS) de l'usine gérée par le Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets (SMITRED).

Notre dernier dossier défendu (mars – décembre 2017) a été d'arrêter l'extension du territoire de l'usine vers l'Ouest sur un écosystème à préserver. Le SMITRED a abandonné le projet.

Aujourd'hui nous suivons la mise en place du nouveau système de contrôle de l'air rejeté de l'usine, validé par le CSS du 4 juillet 2017, qui est basé sur l'analyse des lichens..

Contact :
Bevan Tost d'ar Mene Bre
Convenant l'hostis - 22140 Pluzunet
02 96 47 88 48

Asso 29 – Radio Évasion



Une radio citoyenne apolitique et laïque qui se donne pour ambition, entre autres, d'aider au développement de la vie locale, de sensibiliser les citoyens aux problèmes environnementaux et plus globalement d'expliquer la démarche de développement durable, en donnant aux collectivités locales, aux associations, aux citoyens les moyens de s'exprimer à travers les ondes. Les programmes sont réalisés en grande partie par des bénévoles et des membres d'associations de la région avec l'appui d'une petite équipe de 3 salariés et 2 volontaires en service civique. C'est ainsi, assez naturellement, que cette radio locale associative à vocation non commerciale s'est rapprochée d'Eau et rivières, à qui elle propose chaque mois une émission spéciale « eau et bassins-versants » en direct, entre 12 et 13 h. Un lien qui se traduit aujourd'hui par une convention de partenariat et une adhésion. Depuis le 27 janvier 2011, la radio dispose d'une fréquence permanente sur 100.4 FM permettant de couvrir le centre Finistère : un potentiel de 400 000 auditeurs finistériens. Toutes les émissions peuvent être réécoutées sur www.radioevasion.net

Contact :
Radio Evasion
Place aux foires - 29590 Le Faou
02.98.81.00.21
www.radioevasion.net

Asso 56 – Les Amis de Carnac

Créée en 1977, notre association étudie les problèmes liés au développement de la commune. Elle s'est impliquée dans le Plan de Prévention des Risques Littoraux et dans les travaux sur l'aire de valorisation du patrimoine. Elle a créé les circuits pédestres il y a plus de 35 ans et elle participe maintenant au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées. Elle propose occasionnellement des randonnées commentées pour faire découvrir le patrimoine de Carnac. Elle fait partie du comité de pilotage qui œuvre pour une servitude de passage pour piétons le long du littoral, ce nouveau sentier devrait faire le tour de la rivière de Crach. Les Amis de Carnac sont sensibles aux problèmes concernant l'environnement comme la prolifération du baccharis (plante invasive), la qualité de l'eau d'autant plus que Carnac compte un bon nombre d'exploitations ostréicoles, la défense de l'étang de Kerloquet, défiguré par son abandon... Elle participe activement à une commission extra municipale qui vient de se mettre en place « Histoire et Patrimoine de Carnac » avant que la mémoire humaine ne s'éteigne. L'association est adhérente à celle de « Paysages de Mégalithes » qui porte le dossier Unesco pour les mégalithes. Par ailleurs, chaque année, un Salon des Artistes du Pays est organisé et des conférences sont proposées. L'association adhère depuis de très nombreuses années à Eau & Rivières et est solidaire de ses engagements.

Contact :
Les Amis de Carnac - 6, chemin Kervignahouet
56340 CARNAC
Maguy Lessard au 02 97 52 08 90

ASSOCIATIONS : Elles nous ont rejoint en 2018

Polen	Ploermel (56)
Radio Evasion	Le Faouet (56)
Animation Nouvelle Ville	
Centre social Escal Brizeux	Lorient (56)
Fédération d'Association de Protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan	Vannes (56)
Force 5	Plougasnou (29)
Jardin Passion Lannion	Lannion (22)

Elles nous ont renouvelé leur confiance début 2018

Non à la rocade sud de Lannion	Ploulec'h (22)
Association Défense et Sauvegarde de la base de Vilaine	Billiers (56)
Cotentin Nature Qualité de Vie	Saint-Pierre l'Eglise (50)
Plouguerneau Nature Environnement	Plouguerneau (29)
Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère	Landéda (29)
Demel	Plouhinec (29)
Hanvec 21	Hanvec (29)
Usagers de l'eau du Morbihan	Saint-Gildas-de-Rhuys (56)
Avenir et Environnement en Pays d'Iroise	Brest (29)
Tamm Ha Tamm	Plougonvelin (29)
Asphodèle	Savenay (44)
Association pour la protection des sites d'Erquy et des environs	Erquy (22)
Ellé Vivante	Arzano (29)
Les Hydrophiles	Redon (35)
Groupe Mammalogique Breton	Sizun (29)
Rivières et Bocage Belon Brigneau Merrien	Moëlan sur Mer (29)
AAPPMA La Gaule Fougèraise	Fougères (35)
Association des Habitants et Amis du port du Guildo	Créhen (22)
Goyen Environnement	Guiler sur Goyen (29)
AAPPMA Lannion La Gaule Lannionaise	Lannion (22)
Vivre au Pays de Pluvigner	Pluvigner (56)
Apeppit	Plomeur (29)
Diwall ! Mines	Loperrec (29)

RÉGION - Protection de la nature 2.0

Dans la continuité de la démarche des fiches sentinelles de l'eau déployée gratuitement sur son site internet depuis 2014 par Eau & Rivières, le site *Sentinelles de la nature* a été créé en collaboration avec France Nature Environnement pour informer, sensibiliser et encourager les citoyens à signaler des faits portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Cette plate-forme est aussi un bon outil pour inviter les citoyens à devenir acteurs, réaliser des démarches pour prévenir lesdites atteintes ou pour tenter de les résorber. *Sentinelles de la nature* vise également à améliorer la prévention et la résorption des atteintes environnementales par l'amélioration de la qualité des signalements transmis à l'association. L'outil doit permettre à terme une plus grande synergie entre le mouvement FNE, Eau & Rivières et ses associations adhérentes, en structurant le suivi des signalements par territoire. Ce faisant la qualité et l'efficacité des réponses aux signalements (réactivité dans le traitement, traçabilité des informations, suivi jusqu'à la résorption) devraient s'en trouver améliorées. Tous les signalements, n'ont pas vocation à être rendus publics (une modération inter-



vient entre l'alerte et la publication), ni à faire traiter par Eau & Rivières l'ensemble des alertes validées, mais à faciliter pour le grand public la transmission d'alertes en mobilisant les nouvelles technologies de l'information. AC

22 - Les coquillages dans le caca...

Début février, le préfet des Côtes d'Armor prenait un arrêté interdisant le ramassage mais également la commercialisation des coquillages en provenance de la baie de Paimpol. En cause ? La présence d'un norovirus causant diverses réjouissances pour les personnes consommant des coquillages contaminés : diarrhées et/ou vomissements. Son origine ? Très probablement des systèmes d'assainissement défectueux. L'occasion de mettre le focus sur les dysfonctionnements de certaines installations collectives. Un exemple ? Entre fin décembre et mi-janvier, la station d'épuration de Plouisy relarguait quotidiennement l'équivalent du volume d'une piscine olympique d'eaux usées non traitées directement dans le milieu naturel. Alors mer ou piscine ? DLG



PRODUCTION D'HUÎTRES.

© ERB

22 - En piste pour un circuit !

L'aéroport de Trémuson est déficitaire. Qu'à cela ne tienne ! L'aménagement d'un circuit de course en bordure des pistes pourrait donner un peu d'air à sa comptabilité. L'aéroport est situé sur les sources de l'Ic (ruisseau côtier qui se jette dans la baie de Saint-Brieuc). Qui dit zone de sources, dit zones humides. Initialement estimées à 11 ha, la superficie des zones humides semble plutôt s'établir à un peu plus de 4 ha. Reste que zones humides ou pas, dans un terrain aussi remanié que celui d'un aéroport, le projet de circuit risque sérieusement de mettre en péril le bon écoulement des eaux. Le projet n'est pas encore ficelé mais il prend déjà un peu l'eau. DLG



© ERB

NON LOIN DE LÀ, À PORDIC, DES ZONES HUMIDES NE SONT DÉJÀ PLUS....



DDTM

Direction départementale des
territoires et de la mer

22 - Compensera ? Compensera pas ?

Comme chaque année désormais, la DDTM a dressé le bilan des mesures compensatoires réalisées (ou pas) pour les demandes instruites dans le cadre de la Loi sur l'eau. Projets privés, de collectivité, de l'État... l'inventaire a le mérite d'être exhaustif.

Le plus mauvais élève ? L'État et ses travaux routiers. Il s'agit notamment de travaux sur la RN164 (déviation de Saint-Caradec, Gouarec et Saint-Gelven) dont les arrêtés préfectoraux datent respectivement de 2004 et 2005. Plus de 10 ans après, on attend toujours. Une situation d'autant plus inquiétante que 4 nouvelles sections de travaux sur la RN164 sont prévues dans ce secteur particulièrement riche en milieux humides. DLG



© ERB

PRAIRIE INONDÉE

29 - Sage Léon Trégor : silence ça pousse



© ERB

UNE RÉUNION PUBLIQUE ORGANISÉE PAR EAU & RIVIÈRES
ET L'ADPNP À PLOURIN LES MORLAIX.

Les bénévoles d'Eau & Rivières se sont mobilisés en ce début d'année pour tenter de faire partager au grand public une étape importante pour l'avenir de l'eau, l'enquête d'utilité publique du SAGE. Ce territoire couvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques côtiers compris entre le ruisseau du Frouit ayant pour exutoire l'anse du Kernic (côté Léon) et le Douron ayant pour exutoire la baie de Locquirec (côté Trégor), soit un linéaire de cours d'eau principal évalué à plus de 850 km. Dans un silence assourdissant des collectivités publiques porteuses du Sage sur le territoire, ils ont organisé une réunion publique et un point presse d'appel à participation. En parallèle ils ont analysé les quelques 500 pages de documents et produit un avis

qui invite la CLE à renforcer les objectifs en matière de nitrates, à interdire l'usage du glyphosate dans les traitements de plein champ, à mieux prendre en compte les rejets de serres, entre autres choses. Sur un des territoires de Bretagne les plus touchés par la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, on est en droit d'attendre des élus un peu plus d'effort de pédagogie pour aider le public à s'approprier ce qui reste une ambition collective nécessaire. AC

29 - Journée mondiale de l'eau

Depuis maintenant quelques années, Eau & Rivières participe, aux côtés de Brest Métropole et des associations environnementales et de solidarité internationale, à deux journées de sensibilisation aux enjeux de l'eau. Pour l'occasion, la grande salle des machines des Ateliers des Capucins était occupée par un village de l'eau sur lequel ont défilé deux jours durant près de 700 élèves des écoles et collèges de la métropole. Les associations environnementales ont ainsi pu sensibiliser aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques en Bretagne et les associations de solidarité internationales aux problématiques d'accès à l'eau potable ou d'assainissement dans les pays en voie de développement. Une belle complémentarité pour entre acteurs de l'eau, ici et là-bas. MR



© Mickael Raguenès

LES DÉCOUVERTES DES ATELIERS ASSOCIATIFS ÉTAIENT COMPLÉTÉES LE
MERCREDI APRÈS-MIDI PAR DES SPECTACLES
DONT CELUI DES BULLEUSES.

SAGE

Schéma d'aménagement et de
gestion des eaux

CLE

Commission locale de l'eau



29 - Forum

« Se nourrir à quels prix ? »

21 intervenants (parmi lesquels la vice-présidente de l'Université de Bretagne Occidentale qui accueillait l'événement), plus de 200 participants, un repas bio servi au restaurant universitaire aux 120 convives... L'événement organisé par le collectif associatif du Pays de Brest et qui affichait en sous-titre « États généraux de l'alimentation : la Bretagne joue les prolongations » n'a finalement qu'un seul regret : celui de ne pas avoir vu l'ombre d'un média pour relayer au grand public l'excellence des débats. Pas découragé pour autant, le collectif a entrepris de publier les actes intégraux des interventions (papier et vidéo), une synthèse ainsi qu'un document d'orientation qui sera adressé au Préfet de Région et au gouvernement. Notons que la jeune députée Sandrine Le Feur n'a pas quitté l'amphi de la journée et s'est vu propulsée co-rédactrice de la loi sur l'alimentation quelques jours plus tard... de là à y voir un lien de cause à effet peut-être pas, mais la certitude que les discours de propagande de la FNSEA ne seront pour une fois pas les seuls entendus par les parlementaires ! AC



JACQUES CAPLAT A SOULIGNÉ LES FRAGILITÉS AGRONOMIQUES ET ZOOTECHNIQUES ET LE RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE DÉPLORABLE D'UNE AGRICULTURE BASÉE SUR DES IMPORTATIONS MASSIVES D'ALIMENT DU BÉTAIL.

© Pascal Jaugeon

35 - A Guipry-Messac attention au grand projet inutile ?

A Guipry-Messac un projet de parc d'attraction fait des vagues depuis plusieurs mois déjà. Au programme de ce projet l'imperméabilisation, à terme, de près de 90 hectares de terres agricoles, dont une partie est cultivée en bio. C'est pour s'informer sur ce sujet qu'une soirée d'échanges a eu lieu à Rennes le 16 janvier en présence de nombreux acteurs dont l'association locale mobilisée contre le projet et de plusieurs agriculteurs locaux. Près de 80 personnes ont pu s'informer et débattre du projet, de son état d'avancement et de ses impacts probables pour les riverains et l'environnement. PP

35 - Des pesticides dans mon eau « potable » à Massérac

En 2017 les habitants du secteur de Guéméné-Penfao (8 communes au total) sont informés par l'ARS de la contamination de l'eau potable (nappe de Massérac) par deux pesticides. Suite à cette publication, les adhérents du nord de la Loire-Atlantique et un collectif local ont organisé une première soirée d'information sur le sujet le mardi 14 février à laquelle près de 140 personnes ont participé. Tout d'abord l'animatrice départementale d'Eau & Rivières a rappelé quelques éléments d'information essentiels sur les pesticides (législation et impacts sur la santé et l'environnement), le collectif a poursuivi la soirée par la présentation des données locales et des inquiétudes que cette contamination pose. S'en est suivi d'un temps d'échanges avec la salle en présence notamment des élus et techniciens du syndicat local de gestion de l'eau potable. PP



DES RIVERAINS NOMBREUX ET INQUIETS A MASSERAC.

© AH-2

35 - Recours gracieux contre le SCoT de Saint-Malo

Le SCoT du pays de Saint-Malo a récemment été révisé. Après une enquête publique qui s'est déroulée en été (sic !) il a été approuvé le 8 décembre 2017. Cependant il interroge à plusieurs égards. Parmi les nombreux sujets d'inquiétude nous évoquerons un taux d'artificialisation très élevé (à tel point que cela inquiète aussi la chambre d'agriculture !) et une modification des règles au niveau des espaces littoraux qui mettent en péril leur protection. Eau & Rivières a donc déposé un recours gracieux contre ce projet. L'APEME quant à elle (association adhérente) a directement lancé un recours contre celui-ci. MF

35 - A la pêche aux micros-plastiques, on aimerait ne plus y aller !

Les écovolontaires du pays de Rennes se sont réunis le mercredi 21 février pour faire des prélèvements de micro-plastiques. Peu de données existent sur ce phénomène qui représente pourtant 92 % de la pollution plastique des océans. C'est pourquoi les écovolontaires ont récolté des échantillons sur les cours d'eau de l'Ille et de la Vilaine avec ce drôle d'outil qui se nomme

ARS

Agence régionale de santé

Collectif

Collectif Se nourrir à quels prix ? : Eau & Rivières de Bretagne, AEPI, APPCL, Bretagne Vivante, UFC 29, CLCV, AE2D

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

APEME

Association Pays d'Emeraude Mer Environnement



CCBBO
Communauté de Communes
Blavet-Bellevue-Océan

le « baby legs ». Très simple à réaliser, à l'aide d'une bouteille d'eau et d'un collant pour enfant, il permet de capturer les plastiques de moins de 5 mm qui seront analysés en laboratoire par l'association la « pagaie sauvage ». Résultats en attente...

Pour plus d'informations sur les ateliers à venir, contacter Bastien Aleci à l'adresse mail : volontaire-35@eau-et-rivieres.asso.fr BA



UNE BOUTEILLE D'EAU ET UN COLLANT POUR ENFANT ET PARTEZ À LA PÊCHE AUX MICRO-PLASTIQUES !

© Bastien Aleci

56 - Visite du centre de tri de Lorient agglo : je trie et après ?

Les adhérents d'Eau & Rivières ont pu visiter le centre de tri de Caudan, le 13 février dernier en soirée. Les 66 000 tonnes de déchets ménagers produits par les 207 000 habitants de l'agglo sont traités à Caudan. Les déchets non recyclables sont stabilisés (par broyage, homogénéisation, humidification, dégradation de la matière organique) pendant 4 semaines dans des tunnels puis séchés (jusqu'à perdre 40 % de leur poids) avant enfouissement dans l'ISDND d'Inzinzac-Lochrist (175 kg/hab/an quand la moyenne française est à 263 kg/hab/an). Les bio-déchets sont aussi dégradés par les bactéries en tunnels puis le compost produit est vendu et est utilisable en agriculture biologique. Les emballages alu, plastique (3 sortes), acier ou papier sont triés mécaniquement puis par machines de tri optique et tri humain (associations d'insertion) avant compactage, transport et recyclage par des entreprises extérieures (en polaires, seaux, etc.). Chaque année, Lorient Agglo constate une baisse des déchets enfouis mais l'objectif de réduction de 30 % entre 2010 et 2020 sera difficile à atteindre, 50 % des déchets étant mal triés. Depuis les années 2000, l'agglomération lorient-



UNE VISITE TRÈS INSTRUCTIVE.

taise affiche une réelle volonté de valoriser ses déchets, comme en témoigne la création d'un comptoir de réemploi en 2016, à Lanester. Elle n'envisage cependant pas de redevance incitative, comme l'a fait la CCBBO voisine en arguant du fait qu'une grande partie (30 %) de l'habitat sur le territoire de Lorient Agglo est en collectif... PR et IRJ

56 - Chantier restauration hydromorphologique Kergroix

Pour bien commencer l'année, une balade au fil de la rivière de Kergroix et la visite du chantier de restauration mené par l'APPMA de la Gaule Alréenne. Rivière en crue, pluie, prairies noyées, chemins boueux, une belle mise en scène d'hiver avec baignade malencontreuse ! On en rigole encore. Pour se réchauffer, pique-nique chez Jean-Pierre et initiation à la malle Korridor avec Maëlle. Dommage que nous n'ayons pas été plus nombreux pour partager la galette des rois ! BD



© ERB

LA PLUIE N'AURA PAS EU RAISON DE LA BONNE HUMEUR !

56 - PERM de Silfiac

Réunie le 8 février 2018, la commission locale de l'eau du SAGE Scorff avait à son ordre du jour le PERM de Silfiac, répondant ainsi à une demande de notre association auprès du président de la CLE pour que celle-ci se prononce sur une motion demandant l'abrogation de ce PERM de Silfiac ainsi que de ceux de Merléac et Loc Envel. Antérieurement la région Bretagne, le conseil départemental des Côtes-d'Armor et la CLE du SAGE Baie de Lannion avaient voté une motion identique. Si une faible superficie du PERM de Silfiac concerne le SAGE Scorff, les élus de la vallée, sensibilisés par l'existence des anciennes mines d'uranium, ont abondé dans notre sens. La CLE par 22 voix sur 28 (les services de l'État se sont abstenus) a voté une motion pour l'abrogation des 3 PERM. JYB



Les marées vertes, 40 clés pour comprendre

Il s'agit d'un ouvrage sans concession, écrit par un scientifique objectif qui connaît bien son sujet. D'un style accessible à tous, il donne des éléments de compréhension du phénomène de marées vertes qui entache notre littoral breton depuis 50 ans. Alain Ménesguen répond de manière précise et argumentée à une quarantaine de questions que se posent souvent les gens. Par exemple : Depuis quand y-a-t-il des marées vertes ? Quelle est la cause de ce dérèglement ? Est-ce un phénomène permanent ou saisonnier ? Quels sont les impacts sur l'écosystème marin ? Quelles sont les nuisances pour la société humaine ? Peut-on tirer de l'énergie des algues vertes ? Quelle est l'attitude du monde agricole ? Que fait l'administration pour diminuer les nuisances ? Peut-on y remédier ? Etc.



De Alain Ménesguen
Éditions Quae ; 128 pages ;
14 x 21 cm ; 19 €

Fin Le courrier de l'environnement, place à Sésame !

Il faisait partie de ces références dans lesquels nos militants pouvaient piocher des données particulièrement utiles dans notre combat pour l'eau. Son dernier numéro (66) est malheureusement paru en avril 2016 et la Mission d'anticipation Recherche/Société Et Développement durable (MaR/S), qui pilotait cette publication de l'Inra, a depuis disparu.

Ayant à cœur de continuer à faire vivre cette aventure éditoriale, l'Inra a souhaité que l'équipe de la Mission Agrobiosciences, qui travaille sur les controverses agriculture/alimentation/environnement/société, repense ce fameux « irrégulomadaire ». Un nouveau titre reflète ce tournant : Sésame. Le nom d'une espèce végétale mais aussi un mot de passe qui symbolise l'ouverture à tous les sujets et les lecteurs. L'acronyme, enfin, de Sciences Et Société, Alimentation, Mondes agricoles et Environnement.

Objet toujours aussi atypique et peu académique, Sésame se met à l'heure du numérique, pour limiter les coûts environnementaux et financiers de son impression et de sa diffusion postale, réservée aux relais de documentation, aux lieux institutionnels, aux associations et aux organisations syndicales.

Le Courrier n'est plus. Longue vie à Sésame !



Pour vous abonner
aux deux numéros annuels (avril et
novembre) : revuesesame@inra.fr
<http://revue-sesame-inra.fr>

Bleu Pétrole

16 mars 1978 : le pétrolier Amoco Cadiz s'échoue sur les roches de Portsall, à la Pointe du Finistère. Il dégueule ses 220 000 tonnes de pétrole brut qui souillent peu à peu près de 400 km de côtes, de la Pointe du Raz à la Baie de Saint-Brieuc. Le maire de la petite commune décide de poursuivre les responsables et engage une lutte qui durera quatorze ans jusqu'au procès aux États-Unis. À ses côtés, sa fille Bleu vit de plein fouet la catastrophe et s'en fait le témoin.

Gwenola Morizur, la scénariste, est la petite fille d'Alphonse Arzel, le maire de Ploudalmézeau. Elle nous raconte l'histoire du naufrage mais pas seulement. Car cette histoire, illustrée par Fanny Montgermont, est aussi l'histoire d'une famille, l'histoire du combat d'un homme pour que les pollueurs soient les payeurs.

Vous aviez peut-être eu l'occasion de découvrir cette BD dans le Télégramme, elle a depuis reçu la Mention du documentaire du Prix Artémisia 2018. L'avoir dans sa bibliothèque c'est aussi se souvenir d'un de ces épisodes qui a malheureusement contribué à l'éveil des consciences écologiques en Bretagne.



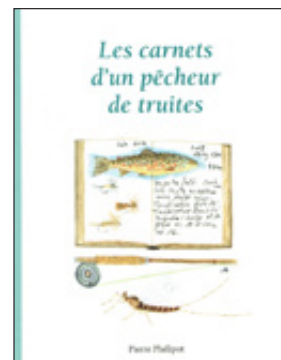
De Gwenola Morizur et Fanny
Montgermont
Éditions Bamboo, collection
Grand Angle ; 74 pages ;
22 x 29 cm ; 17,90 €

Les carnets d'un pêcheur de truites

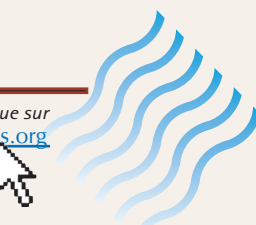
« Un gardon est un gardon, un brochet un brochet, une morue une morue mais notre truite commune est un véritable caméléon, un acteur de carnaval, un clown bariolé, aussi prompt à changer d'habit qu'un homme politique à retourner sa veste ». On retrouve dans ces mots de Chris Newton toute la passion de l'ami Pierre Phélipot pour la truite, pour sa plasticité, sa diversité et son adaptation à sa rivière.

Dans ce nouveau tirage des carnets d'un pêcheur de truites, Pierre fait la synthèse de ses carnets de pêche, régulièrement rédigés pendant plus d'un demi-siècle. Il y dévoile ses multiples observations, ses petits secrets, sa science de la rivière glanée au cours d'une longue existence de pêcheur à la mouche : techniques et stratégies de pêche, comportements des poissons, cycle de vie des insectes aquatiques, modèles de mouches artificielles, vie des rivières et de leur environnement...

Comme toujours richement illustré par ses complices Martial Le Dortz, Paul Troël et Gilles Lavergne, un ouvrage à vous procurer rapidement, le tirage est limité à 600 exemplaires numérotés.



De Pierre Phélipot
Edition à compte d'auteur ;
132 pages ; 19 x 25 cm ;
40 € + frais de port



Déchanter

Le passage de la tempête nommée « Carmen » a provoqué de nombreux dégâts, à l'exemple du littoral de Gâvres (*Ouest-France*, 03/01/18). C'est en effet la seconde fois qu'un pan entier de béton s'est désolidarisé de l'ouvrage, sensé renforcer la protection de la digue. Au rythme où va la succession des tempêtes hivernales en Bretagne, il y aura encore de quoi déchanter.

Déchanter bis

Dans les terres aussi, « Carmen » a soufflé fort près de Pont-Aven, au point d'emporter trois poulaillers, dont un qui a fini sa course sur la RN165, au niveau de Quimperlé (*Le Télégramme*, 03/01/18). « Au total, nous avons 6800 volailles. Seules 900 d'entre-elles ont été épargnées », raconte l'éleveuse. Sort funeste d'une batterie de cantatrices subissant le même sort que l'héroïne de l'opéra de Bizet.

Mauvaise pub

Rennes Métropole a décidé il y a un an l'installation de panneaux publicitaires numériques en remplacement des panneaux classiques avec du papier et mobilisant du personnel (*Ouest-France*, 05/02/18). Un collectif de Résistance à l'Aggression Publicitaire a tenu à faire connaître, lors de rassemblements, son désaccord, avec le slogan : « Cet écran consomme plus que votre foyer ». C'est une bien mauvaise pub faite à la sobriété énergétique, en effet.

En substance

La Baie de Paimpol a été interdite à la pêche aux coquillages en février dernier par le Préfet du département (*Le Télégramme*, 05/02/18). En cause, le dysfonctionnement des stations d'épuration de plusieurs communes. Déjà en 2016 Eau et rivières de Bretagne avait saisi le Tribunal pour « déversement de substances ». Le terme convient pour parler de quelque chose en gros. Sans rentrer dans le détail c'est excrément délicat comme sujet à manipuler.

Pas responsable

Le Tribunal administratif de Rennes a condamné l'Etat pour « carence dans la prévention et la lutte contre les algues vertes » (*Ouest-France*, 16/02/18). Il devra verser plus de 500 000 euros à l'Armor Saint-Brieuc Agglomération. En 2014, l'Etat avait déjà accepté de payer l'équivalent de cette somme, en échange de quoi, la collectivité retirait son recours. Condamné mais pas responsable, on a connu ça dans d'autres dossiers puants.

Egal

Sandrine Le Feu, députée LREM du Finistère, a été nommée responsable du texte de la loi EGAlim sur l'agriculture et l'alimentation (*Le Télégramme*, 16/02/18). « C'est un projet pour une alimentation saine et durable », dit-elle. L'étiquetage des produits est une priorité. « Imaginez une application [...] qui indiquerait si des pesticides sont autorisés ou non en France ». Donc on devrait savoir s'il y a des pesticides interdits dans des produits commercialisés et déclarés « sains » !

En Vrac

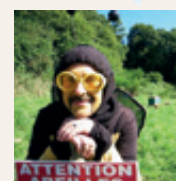
Le Préfet du Finistère prenait la décision en mars d'interdire la pêche récréative et commerciale de tous les coquillages sur la zone-amont de l'Aber Wrac'h à cause d'une contamination au norovirus (*Ouest-France*, 03/03/2018). Il était également recommandé de se rapprocher de son médecin en cas de troubles digestifs. Même si c'est contagieux ?

Des pains

Un apiculteur du Morbihan s'est fait lamentablement agressé par deux individus, surpris à piller ses ruches (*Ouest-France*, 04/03/2018). « Ces personnes recherchent des reines » explique la gendarmerie. « 61 ruches ont été détruites sur 220 au total », souligne la victime qui a lancé un appel à dons pour trouver des fonds, « Je donnerai du pain d'épices ou un pot de miel ». En matière de pains, cet apiculteur s'y connaît, surtout dans la gueule.

Forts

L'abandon du projet d'aéroport de NDDL a suscité de nombreuses réactions (*Ouest-France*, 19/01/18). Dans le Finistère, les acteurs économiques n'ont pas contesté la décision du gouvernement. Avec un bémol par la déclaration de l'ancien maire de Quimper, Bernard Poignant : « Dans une démocratie, force doit rester à la loi ». Dommage que la République doive se passer d'hommes forts comme Mr Poignant.



Par dédié l'Abeillaud



15^{ème} fête du
Jardinage
et de l'agriculture

**Bourse aux plantes
et semences**

**13
mai
2018**

de 10h à 18h

Deux ha Stêrôù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

Belle-Isle-en-Terre

**Stands sur le
jardinage**

**Animations
Expositions**

Marché paysan

Conférences

Spectacle

Grimpe d'arbres

Entrée libre

Alimentation sur place

CENTRE RÉGIONAL D'INITIATION À LA RIVIÈRE

22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE **02 96 43 08 39**

crr@eau-et-rivieres.asso.fr - www.eau-et-rivieres.org

